

> PLAGES <



GESTION ENVIRONNEMENTALE DES PLAGES & LEURS ABORDS

RAPPORT
PUBLIÉ EN 2021

GIP LITTORAL
2030



Introduction

La mise en œuvre ou le réaménagement des plans-plages en Nouvelle-Aquitaine répondent à une exigence de qualité en termes de services et de qualité de l'accueil, de sécurité, de gestion environnementale, de prise en compte des risques naturels, de préservation des espaces naturels et des paysages, de gestion des flux et de développement des mobilités alternatives, de gestion des pratiques et animations.

L'étude préalable pour la mise en œuvre ou le réaménagement des plans-plages doit aborder et proposer des recommandations sur ces sept thèmes. Le schéma d'aménagement et de gestion du site s'attache ensuite à prendre en compte ces recommandations pour définir le projet d'aménagement et de gestion durable.

La production du rapport technique « Gestion environnementale des plages et de leurs abords » a été validée par le Groupe technique Plages du 14 novembre 2019, dans l'optique de renforcer la prise en compte de la gestion environnementale dans les démarches plans-plages.

Les membres techniques du GIP Littoral ont retenu deux thématiques principales à traiter :

- La gestion des déchets, concernant les poubelles, les mégots ou les bacs à marées, ainsi que l'articulation avec la mise en œuvre de la redevance incitative ou les démarches citoyennes,
- La gestion de l'eau et plus spécifiquement ce qui concerne les équipements de toilettes et de douches.

En effet, l'opportunité des actions de gestion des déchets et de l'eau doit être réfléchie dans le cadre des projets d'aménagement durable des plages, et ces actions doivent être déterminées et calibrées pour s'inscrire dans une approche globale du projet d'aménagement durable des plages en cohérence avec les sept thèmes étudiés et notamment la mobilité (piétonne, auto, cyclable), le foncier, les règles d'urbanisme, les coûts de fonctionnement, etc.

Cette note présente un état des lieux des initiatives existantes en matière de gestion environnementale sur les plages et leurs abords pour faciliter la mise en œuvre de ces démarches sur les territoires. Elle identifie également des solutions innovantes en matière de gestion des déchets et de l'eau sur les plages ainsi que les démarches de communication ou de sensibilisation qui peuvent y être associées.

Le diagnostic réalisé constitue une approche globale et ne se veut pas exhaustif. Il s'appuie sur des recherches bibliographiques et des échanges ciblés avec les membres et partenaires du GIP Littoral pour disposer d'une vision représentative des différentes démarches existantes. Les sites étudiés concernent des types de plages variés pour alimenter les retours d'expériences sur les pratiques actuelles ou à venir, identifier les opérations fonctionnelles ou les points de vigilance, en tirer les avantages et inconvénients.

Ainsi, ce rapport peut servir d'appui pour identifier des dispositifs permettant de préserver l'environnement autour des plages, valoriser l'image des communes littorales, sensibiliser l'ensemble des acteurs des territoires et les usagers des plages sur la réduction des déchets et l'utilisation raisonnée de l'eau, améliorer l'accueil touristique et l'attractivité des plages.

Elle pourra conduire à définir les contours d'une action d'accompagnement technique de ces démarches par le GIP Littoral (définition de contenus en matière de communication pour participer aux changements de comportements...) et la possibilité de lancer des groupements de commandes selon les besoins identifiés en matière d'équipements (ex : toilettes sèches, bacs à marée ...).

Une première version de ce document a été présentée en Groupe technique plage le 10 novembre 2020. Elle a fait l'objet d'une période de contribution par le partenariat littoral jusqu'à fin décembre 2020. Le présent document intègre les remarques issues de cette phase de consultation.

Remarque :

La note ne traite pas la question du nettoyage différencié des plages (par la collectivité ou un prestataire externe) bien que celui-ci constitue un levier d'action important pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux sur les plages.

En effet, privilégier le nettoyage manuel et sélectif par rapport au nettoyage mécanique, lorsque c'est possible au regard du contexte de la plage et des enjeux économiques, permet de préserver la biodiversité, les paysages et de limiter l'érosion dunaire.

Table des matières

Introduction	2
Partie 1 : Gestion des déchets sur les plages surveillées et leurs abords	5
1 Les grands enjeux.....	5
2 Des politiques publiques de gestion des déchets sur les plans plages.....	6
2.1 La multiplication des démarches de suppression des poubelles sur les plages et leurs abords	6
2.2 Le déploiement des bacs à marée.....	13
2.3 Des dispositifs à articuler avec le passage à la tarification incitative.....	20
2.4 La multiplication des initiatives autour de la lutte contre les mégots : récupération et valorisation des mégots, interdictions de fumer	24
3 Les opérations de sensibilisation et la mobilisation citoyenne, associative et économique ...	33
3.1 Opérations citoyennes.....	33
3.2 Autres opérations organisées par les collectivités autour de la gestion des déchets	35
Partie 2 Gestion de l'eau sanitaire et potable sur les plages surveillées et leurs abords.....	36
1 Les grands enjeux.....	36
2 Des politiques de gestion de l'eau sur les plages et leurs abords	37
2.1 Accompagner l'installation de toilettes sèches sur les plans plages en remplacement des toilettes automatiques fortement consommatrices d'eau	37
2.2 Repenser l'installation systématique des douches sur les plages ?	47
Partie 3 : Actions de sensibilisation et communication.....	54
Conclusion – Pistes de travail.....	60
1 Préconisations de mise en œuvre et conditions de réussite des démarches de gestion environnementale.....	60
2 Chartes, labels : au-delà de la promotion, des cadres utiles pour structurer les démarches ou guider les actions à entreprendre	64
3 Pistes de travail.....	64
Annexe : Liste des entretiens réalisés	68

Partie 1 : Gestion des déchets sur les plages surveillées et leurs abords

1 | Les grands enjeux

- La production de plastique dans le monde est passée de 15 millions de tonnes dans les années 1960 à plus de 300 millions en 2016, selon des chiffres du Forum économique mondial publiés en 2016. Un tiers concerne des produits à usage unique - gobelets, couverts, sacs, cotons-tiges... Selon les chiffres les plus récents, 8 millions de tonnes de plastique finissent dans les océans chaque année (source : Mer et Marine).
- En Europe, l'analyse de près de 700 000 déchets collectés lors de 1 627 opérations de nettoyage entre 2014 et 2017 a montré que les déchets les plus courants étaient les mégots et filtres de cigarettes (18%), puis des fragments de plastique et de polystyrène entre 2,5 et 50 cm (13%), suivis des morceaux de verre et céramique (5%), des gobelets plastiques (5%) des cotons-tiges (4%) et des sacs plastiques (4%) (Marine LitterWatch).
- Pour la France, les opérations de nettoyage participatifs ont mis en évidence que presque huit déchets sur dix ramassés sur les plages et en mer étaient des plastiques à usage unique, les plus fréquemment rencontrés étant là encore les mégots de cigarettes, les bouteilles et les sacs, accompagnés de fragments de plastique et polystyrènes (Surfrider, 2017).
- 80 % des déchets présents sur les plages proviennent de la terre.
- Ils sont transportés par les cours d'eau et sont déposés sur les plages. Les déchets mettent du temps à se dégrader dans le milieu naturel (jusqu'à 12 ans pour un mégot de cigarette par exemple). Il faut à certains plusieurs centaines d'années avant de disparaître totalement.

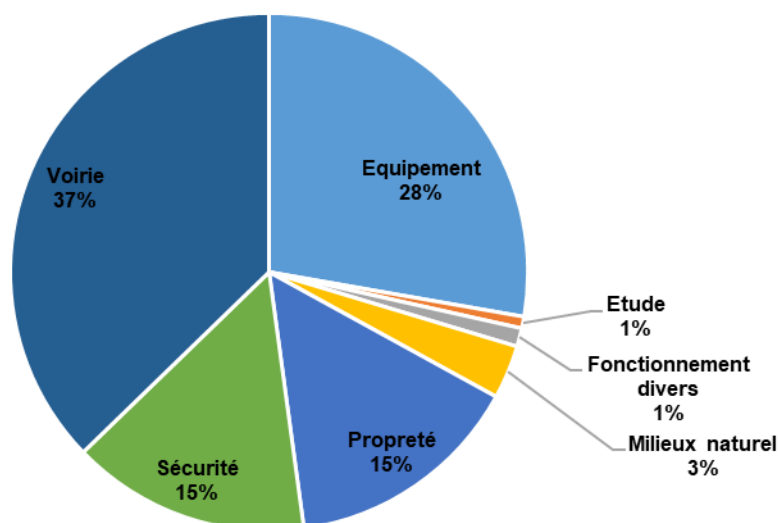


© CARA

- Le maintien de la propreté des sites plans plages est un des principaux postes de dépenses pour les collectivités, avec le nettoyage des plages et la surveillance de la baignade.

Répartition des postes sur l'entretien général des plans plages

Source : Rapport d'évaluation politique régionale plan plage – 2019



2 | Des politiques publiques de gestion des déchets sur les plans plages

La réduction des déchets à la source reste évidemment le principal enjeu.

Toutefois, il est indispensable d'organiser la collecte de ces déchets même s'il s'agit d'actions curatives ponctuelles, et les gestionnaires adoptent différents modes de gestion des déchets sur les plages. Les dispositifs mis en œuvre constituent des canaux intéressants et pertinents pour sensibiliser le public, l'inviter à interroger les comportements actuels et l'impliquer dans des changements de pratiques et une réduction des déchets.

2.1 | La multiplication des démarches de suppression des poubelles sur les plages et leurs abords

Depuis quelques années, l'enlèvement des poubelles sur les plages tend à se généraliser. Cette démarche, testée par l'Office National des Forêts dès 1993 en forêt de Fontainebleau, puis à Rambouillet, montre que l'absence de mobilier urbain renforce le caractère naturel du milieu et incite les visiteurs à ne pas jeter leurs déchets au sol.

La gestion environnementale des sites, et notamment la gestion des déchets, constitue l'un des 7 enjeux régionaux identifiés dans le cadre du Schéma Régional plans plages. Testée depuis 2012 par l'ONF sur plusieurs sites girondins et landais, la démarche poursuit comme objectif principal de maintenir une forêt propre durablement, au coût le plus bas.

La mise en œuvre d'un tel dispositif peut s'appréhender dans le temps, et de manière différenciée selon le niveau de fréquentation des sites. Ainsi, dans les sites à forte fréquentation, les poubelles seront d'abord diminuées en nombre et rassemblées en « blocs poubelles » ou containers enterrés ou semi enterrés (selon les possibilités des syndicats chargés de la collecte des déchets). Concrètement, la mise en œuvre du dispositif se fait par une dépose des poubelles sur le site et

l'équipement de panneaux d'informations et de panonceaux (sur les tables de pique-nique par exemple...).

L'ONF estime que dès la 2ème année d'enlèvement des poubelles, le volume ramassé baisse de 20% en moyenne et jusqu'à 35% sur certains sites. Ceci entraîne automatiquement une diminution des heures passées au ramassage et donc une baisse des coûts d'entretien annuel. Par ailleurs, la propreté des sites reste maîtrisée puisque selon les observations réalisées par l'ONF, 83% des sites sans poubelle sont évalués dans un état propre lors des suivis estivaux. Enfin, ce dispositif connaît une bonne acceptation du grand public.

La collectivité du Porge a été particulièrement novatrice sur cette question puisqu'elle s'est engagée depuis 2014 vers une suppression progressive des poubelles sur la plage et sur le site plan plage au profit d'une zone commune de dépose et de tri des déchets en entrée de site.

D'autres communes comme Vieux-Boucau, Lacanau, Capbreton, Hossegor, Vielle Saint-Girons ou Seignosse s'engagent aujourd'hui sur ce même type de dispositif de gestion des déchets. Ces mesures s'accompagnent d'une communication importante pour guider les nécessaires changements de comportements demandés aux usagers. Les premiers résultats sont encourageants, en termes de réduction des déchets, mais le dispositif continue de faire l'objet d'une évaluation.

Mise en place de zones de tri sur les plages

La suppression des poubelles sur les plages et leurs abords s'accompagne de la mise en place de zones uniques de collecte au niveau des parkings ou sur les entrées de plage sur lesquelles le tri des déchets est rendu possible.

Il s'agit le plus souvent de containers semi-enterrés qui permettent un retrait facilité par le syndicat des ordures ménagères.

Pour un bon fonctionnement de la démarche, il est indispensable que les zones de collecte soient bien identifiées, matérialisées et suffisamment bien dimensionnées pour que plusieurs personnes puissent déposer leurs déchets simultanément en quittant la plage.

L'intégration paysagère de ces points de collecte est indispensable, tout comme la réflexion sur leur positionnement en partenariat avec le syndicat de collecte des ordures ménagères qui assure leur vidage.

Retour d'expérience – Le Porge (33)

Plage nature du Gressier

Chiffres clés

120 poubelles supprimées sur les parkings, 50 sur la plage

Réduction de plus de 90% des déchets collectés (chiffres 2019) : de 27 tonnes à moins de 200 kg de déchets par an sur la plage et de 90 tonnes à moins de 6,4 tonnes sur les parkings

Amélioration du tri, avec 40 % des volumes qui partent vers les cartons, plastiques et le verre

Économie globale de 30 000 € / an sur le coût de la gestion des déchets (dont gain de 15 000 € pour la commune)

Le plan plage du Gressier a été aménagé dans les années 80 autour d'un parking sous couvert forestier de 3 100 places. Plage préférée des habitants de la métropole bordelaise, elle accueille jusqu'à 600 000 personnes chaque été.

Avant l'engagement dans la démarche en 2014, le coût d'entretien pour le nettoyage du plan plage était de 43 200 € /an, représentant 40% des dépenses totales d'entretien.

Dans la continuité de la démarche initiée par l'ONF, la commune a souhaité inscrire ce dispositif de suppression des poubelles sur la totalité du site (parking et plage). Ainsi, à partir de 2014, les poubelles ont été progressivement supprimées du parking, et l'année suivante, la commune les a supprimées sur la plage et ses accès. Pour favoriser l'acceptation et la compréhension du dispositif et conserver un site propre, la commune a recruté des agents saisonniers (brigade verte) chargés d'expliquer ses motivations et mis en place une campagne de communication mettant en scène les enfants de la commune.

En 2018, dans le cadre du réaménagement global du site, ce sont 925 450 € d'investissements qui sont réalisés dont 90 000 € pour la gestion des déchets (création d'une zone de dépose commune avec des containers semi-enterrés, suppression des poubelles, affichage, communication...) avec des cofinancements de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde. Depuis 2018, la zone de containers semi enterrés est la seule zone où il est possible de déposer des déchets pour l'ensemble du plan plage.



Zone de dépose et de tri des déchets- Le Porge



Signalétique Plage sans poubelle - Le Porge

Et si c'était à refaire : Malgré la réticence initiale de l'opérateur de collecte et traitement des déchets sur ce projet et quelques retours négatifs d'habitants et touristes au départ, le changement a été accepté et des estivants en viennent même aujourd'hui à demander aux commerçants de la zone de proposer des produits sans emballage. L'opération a convaincu et se développe par effet boule de neige.

Retour d'expérience – Vieux Boucau (40)

Plages en milieu urbain

Chiffres clés

41 poubelles supprimées

14 fois moins de déchets dès la 1^{ère} année

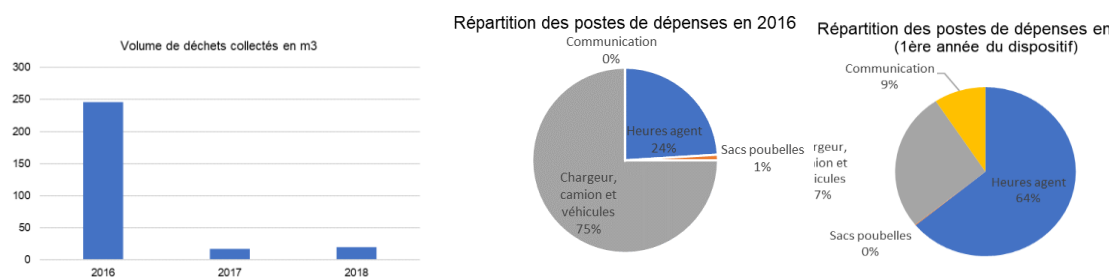
Budget entretien divisé par 2



L'opération « J'aime ma commune propre » a été initiée en 2014. Menée à l'échelle de la commune, celle-ci a d'abord investi en matériel (poubelles, cendriers, ...) et une sensibilisation a été faite auprès des vacanciers et des boucalais (élaboration d'une charte et d'un dépliant). Inspirée par l'exemple de la plage sans poubelle du Porge que les élus communaux sont allés étudier sur place, la commune a donc choisi de supprimer les 41 poubelles installées sur la plage du lac marin et les 3 plages océanes (sud, centrale et nord) en 2017. Dès la première année de mise en œuvre, et alors que le nettoyage de la dune et des parkings a été ajouté, les volumes ramassés ont été réduits de façon drastique, avec 14 fois moins de déchets que l'année précédente.

Le volume horaire de travail des agents a été accru, alors que les moyens nécessaires au ramassage (quantité de sacs, volume des camions et fréquence de passages) ont été réduits.

La commune a ainsi réduit de moitié son budget entretien qui est passé de 28 425 € en 2016 à moins de 15 000 € en 2018.



Sur les plages de Vieux-Boucau, il n'existe pas de drive poubelles, mais le contexte urbain des sites fait que les containers sont proches des plages.

Une communication intensive a été faite (pose de panneaux d'information, site internet de la commune, information à l'accueil de la Mairie, à l'Office de Tourisme, auprès des MNS et commerçants des plages, articles dans la presse régionale en avant et après saison, brigade verte), avec le choix, comme au Porge, de mettre en avant les enfants de l'école comme ambassadeurs de la démarche, à travers une signalétique traduite en 3 langues.

Dans la lignée des premières actions engagées, la commune poursuit le travail avec l'inscription devant les bouches d'égout, des petites plaques où il sera inscrit : « L'océan commence ici » (cf. plus loin) et un travail avec les commerçants.



Signalétique Plage sans poubelle - Vieux Boucau

Gouvernance

Nécessité d'accompagner la conduite du changement auprès des équipes chargées du nettoyage, et de convaincre en interne de la pertinence de la démarche par une communication importante sur les objectifs et sur la transparence sur les résultats.

Articulation à rechercher entre entretien / propreté (compétence communale) et ramassage des déchets (syndicat de gestion des ordures ménagères) à un niveau intercommunal.

La réflexion doit intégrer la contrainte d'accessibilité pour les bennes à ordures ménagères. Certains sites éloignés des zones urbaines ou en contexte forestier ne sont pas accessibles (ex. de la Lette blanche à Vielle Saint-Girons). L'organisation d'un point de collecte centralisé en arrière-dune pour le dépôt des déchets et leur tri nécessite de mobiliser également le syndicat de gestion des ordures ménagères.

Sur les plages proches des sites urbains ou des zones d'habitation, il est difficile de distinguer la production de déchets issue des zones urbaines, de celle issue de la plage. La communication sur les plages sans poubelle doit aussi être cohérente avec la proximité des quartiers d'habitation à proximité. En effet, il semblerait que la mise en place d'une plage sans poubelle ne soit pas adaptée lorsque l'activité urbaine déborde sur celle-ci.

Déchets sauvages

Sur les sites où le dispositif sans poubelle existe de longue date, (ex. Le Porge ou sites lacustres landais tels que Vieux-Boucau), les dépôts sauvages ont été très limités. Les usagers font pour la plupart l'effort de déposer leurs déchets dans les quelques containers desservis par le système de collecte et le syndicat des ordures ménagères (ex. 3 containers à Sainte-Eulalie en Born).

Il est cependant indispensable pour la collectivité de suivre étroitement la démarche et d'intervenir très rapidement (nettoyage, amélioration de la signalétique, sensibilisation voire réglementation) en cas de non-respect du dispositif pour éviter un effet de mimétisme vers des mauvaises pratiques et du dépôt sauvage (« le déchet attire le déchet »).

La communication sur le retrait des poubelles est indispensable par des canaux variés (panneaux, réseaux sociaux, journaux locaux, radio, télé...). Le recrutement d'ambassadeurs des plages ou de brigades vertes pour informer et sensibiliser le public permet d'accompagner la mise en œuvre du dispositif et d'éviter les dépôts sauvages.

Pour aller plus loin dans la démarche

Des initiatives permettent d'accompagner les usagers pour réduire leurs déchets à la source et les encourager à préparer leur venue sur les plages en privilégiant des pratiques moins productrices de déchets.

Les commerçants de la collectivité ou des environs peuvent être associés pour proposer des formules à emporter peu ou pas génératrices de déchets ou pour organiser le tri sélectif.

L'ADEME accompagne les collectivités volontaires dans leurs actions de réduction des déchets, notamment dans le cadre de la semaine de réduction des déchets. Des initiatives, telles que « Mon commerçant Zéro déchet » lancée en 2011 par l'association « Zéro Waste France », permettent par exemple de mobiliser les commerçants sur un programme de prévention des déchets, en les incitant à accepter des contenants réutilisables et à développer la consigne. L'association développe des outils (livret, autocollants, affiches et cartographie interactive pour identifier les commerçants partenaires) mis à disposition des collectivités.

Certains territoires choisissent d'appuyer leur promotion touristique sur les actions éco-responsables dans le cadre de leur promotion et incitent le public à découvrir les plages et les sites touristiques en limitant les impacts écologiques et en mettant en avant le zéro-déchet.

Et si on pique-niquait ?

Notre Destination offre de très nombreux endroits magnifiques. N'hésitez pas à vous balader et prendre le temps de pique-niquer, en famille ou entre amis.

DONVILLE LES BAINS

Falaises, vue imprenable sur la mer avec tables de pique-nique.

FALAISES DE CAROLLES-

CHAMPEAUX

Chemin de la cabane Vautan avec vue splendide sur la baie du Mont-Saint-Michel.

GRANVILLE POINTE DU ROC

Pointe rocheuse surplombant les ports.

DIGUES DE SAINT-PAIR-SUR-MER

ET JULLOUVILLE

Au calme, face à la mer.

HAVRE DE LA VANLÉE

Bricquerville-sur-Mer : le « Bout du Monde » au milieu des fameux moutons de prés-salés.

LA HAYE-PESNEL

Aire du Bois Marie Pinot, au sein d'une petite forêt.

FORÊT DE LA LUCERNE

D'OUTREMER

Et si on publiait pas de laisser l'endroit propre, comme vous l'avez trouvé au moment de votre arrivée !

La nature nous offre le meilleur,

(Source : <https://www.tourisme-granville-terre-mer.com/>)

En synthèse :

Points forts	Points de vigilance
• Avantage visuel et paysager avec la disparition des poubelles • Diminution importante des coûts d'entretien (jusqu'à 50%) et des contraintes techniques pour les équipes d'entretien • Réduction importante du volume de déchets ramassés (jusqu'à 90 %) • Réduction du nombre de passages pour le nettoyage mécanique des plages, impact environnemental positif • Promotion d'un comportement citoyen : j'arrive avec mes déchets, je repars avec • Bonne acceptation par les professionnels • Bonne acceptation par le public, notamment sur le fait de déposer ses déchets hors de la plage (moins pour ramener à la maison) • Action facilement réversible en cas de non-acceptation (mais dans les faits, fonctionne quasi systématiquement)	• Disparités d'un site à l'autre susceptibles de complexifier la compréhension du dispositif pour les usagers • Fonctionnement de l'opération conditionné à la volonté politique et à la capacité à répondre aux critiques lors de la mise en œuvre • Nécessité d'une communication importante, par différents canaux et adaptée au public cible • Signalétique à prévoir pour indiquer les secteurs de dépose en sortie de plage • Accompagnement du changement auprès des équipes techniques • Dimensionnement du dispositif à prévoir pour que plusieurs personnes puissent déposer leurs déchets simultanément en quittant la plage (ne pas sous-dimensionner) • La mise en place d'une plage sans poubelle ne semble pas adaptée lorsque l'activité urbaine déborde sur la plage (ex. à Hossegor à proximité de la place des Landais) • Intervention indispensable sur les zones de dépôts sauvages dès identification • Articulation avec passage à la tarification incitative pour éviter que les poubelles de plages ne soient utilisées pour les ordures ménagères pour les sites les plus proches • Privilégier des solutions facilement réversibles pour la collecte des déchets sur les plages lorsque la collectivité fait le choix du regroupement, si la plage est directement connectée au tissu urbain

2.2 | Le déploiement des bacs à marée

Face à de nombreuses initiatives de citoyens soucieux de l'environnement de ramasser les déchets échoués sur les plages et en l'absence de dispositif encadré pour collecter ces déchets qui se retrouvaient alors entassés à proximité des accès, de nombreuses collectivités installent depuis quelques années des « bacs à marée » sur les plages du littoral. L'initiative lancée dans la commune de Fouesnant (29) en 2014 a depuis essaimé sur tout le littoral national et de nombreuses communes de Nouvelle-Aquitaine ont fait le choix d'en installer.



Bac à marée © Ville de Saint-Jean-de-Luz

Il s'agit d'un réceptacle, souvent en bois, dans lequel les promeneurs déposent les déchets ramassés sur les plages. N'y sont déposés que des macrodéchets marins d'origine humaine et polluants : plastiques, morceaux de filets de pêche ou de matériaux de la filière conchylicole, cartons, verre, métaux, pneu, etc.

Les débris d'algues, de bois flottés, les coquillages, qui font partie intégrante de l'écosystème et constituent les laines de mer, restent sur la plage.

Selon les modèles et la localisation, les modalités de vidage des bacs sont variables : récolte manuelle ou mécanique (manitou) si le bac a été conçu de manière adaptée et positionné dans un endroit accessible.

Le bac à marée constitue un outil supplémentaire à disposition des territoires pour favoriser une meilleure gestion des déchets sur les plages et la sensibilisation du public, en complément des actions de nettoyage des plages par les collectivités, des actions de ramassage participatif et de communication.

Type de bacs

Il s'agit la plupart du temps de réceptacles en bois de 1 à 1,5 m³, le plus souvent en matériel de récupération (palette, planches...), ou en plastique, voire en métal.

L'utilisation du bois permet une construction simplifiée et peu coûteuse par les services techniques de la collectivité. L'écartement des planches permet de limiter la prise au vent, tout en maintenant les déchets dans le bac. Une porte démontable et la mise en place d'un big-bag dans le bac peuvent en faciliter le vidage.

Localisation

L'installation de ces bacs ne doit pas interférer avec la politique de retrait des poubelles sur les plages. Ainsi, il est nécessaire de localiser les bacs suffisamment loin des parkings et de bien identifier les déchets qu'ils peuvent recueillir pour éviter qu'ils ne soient considérés comme des poubelles de substitution. Ils doivent cependant être positionnés de manière suffisamment accessible pour permettre leur nettoyage et leur entretien, et sur une base solide pour faciliter la pose et le retrait des bacs sur le site.

Il est également indispensable d'informer et de recueillir l'autorisation de tous les propriétaires ou gestionnaires des sites (Conservatoire du Littoral, ONF), notamment dans les espaces naturels.

Gouvernance

Les bacs à marée peuvent être mis en œuvre et financés par les intercommunalités et/ou les communes directement. La gestion (ramassage, tri, pesée, acheminement en déchetterie...) est réalisée directement par la collectivité ou par un prestataire de service (cf. retour d'expérience).

Les modalités de prise en charge des déchets à la vidange du bac sont variables :

- les services techniques s'occupent d'acheminer les déchets directement vers la déchetterie, ou vers des aires de dépôts servant au nettoyage du littoral (ex. des Landes)
- les déchets sont déposés dans les bennes du syndicat des ordures ménagères

Modes de gestion des bacs à marée

La gestion des bacs (collecte, tri, pesée, acheminement vers une aire de dépôt ou en déchetterie...) doit être articulée avec les services en charge de la récupération et du traitement des déchets.

Les bacs doivent être vidés en fonction de leur vitesse de remplissage, variable selon les échouages de déchets. Un numéro de téléphone apposé sur les panneaux ou l'utilisation d'une application pour mobile permettent aux citoyens de prévenir le responsable du vidage lorsque le bac est plein.

La bonne utilisation des bacs à marée peut être évaluée par l'observation du contenu.

Il peut être judicieux de toujours laisser quelques déchets au fond du bac, même après vidage, afin d'inciter au remplissage.

Certaines communes mettent en place du tri lors du vidage des bacs, mais globalement il s'agit de déchets peu valorisables. En effet, leur séjour prolongé dans l'eau rend leur recyclage impossible, et semble entraîner la présence de polluants organiques persistants sur les plastiques. Ils ne peuvent donc théoriquement être valorisés qu'au niveau énergétique.

Dans les collectivités où ce dispositif est mis en place, un lien fort est généralement constaté avec le nettoyage des plages par les équipes techniques des collectivités (ou d'un prestataire de service). En effet, la collecte mécanique peut être considérablement réduite par l'utilisation des bacs à marées par la mobilisation citoyenne, avec un effet positif sur la préservation des laines de mer et la limitation de la collecte du sable (qui représente entre 30 et 80% du volume collecté en mécanique selon les machines et techniques utilisées).

Période de mise en œuvre

Les bacs à marées sont généralement installés sur 6 à 7 mois, en période automnale et hivernale (Octobre-Avril en règle générale), qui correspond à la période d'échouage la plus marquée.

Les retirer en période estivale et pendant les vacances scolaires permet d'éviter qu'ils ne soient considérés comme des poubelles de substitution et de garantir que les déchets récoltés ne soient que des macrodéchets océaniques trouvés sur les plages.

Coûts approximatifs pour des bacs d'environ 1,5 m3

- Conception par les services de la collectivité : environ 140 € / bac, comprenant :
 - 100 € matériaux (base en palettes, côtés en planches neuves traitées, chaîne anti-vol) et main d'œuvre (réalisation en interne par les Services Techniques de la ville),
 - 40 € par panneau d'information (ex. d'un format A3 alupanel 3 mm, impression avec lamination UV, graphisme réalisé en interne par le Service Communication de la ville),
 - N'intégrant pas le coût et temps de main d'œuvre pour l'entretien, le vidage, le suivi des bacs.
- Dispositif TEO :
 - Construction et pose du bac : 300 €, panneau d'information : 25 €
 - Entretien des bacs : 200 € / trimestre / bac pour les communes, 100 € / trimestre / bac pour les intercommunalités, intégrant un service complet depuis la pose du bac jusqu'à l'acheminement en déchetterie et le suivi des collectes.

Société TEO – Programme « Trait Bleu » (17)



En Charente-Maritime, les premiers bacs à marée ont été installés en 2018 par la société coopérative d'intérêt collectif T.E.O., créée en 2011 à La Rochelle, dans le cadre du programme « **Trait bleu** » qui regroupe de nombreux partenaires publics et privés. La société bénéficie de subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine et travaille notamment avec le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Pour T.E.O., les bacs à marée permettent de collecter des macrodéchets, mais aussi et surtout de les analyser pour établir des données essentielles à la compréhension de la pollution sur les plages.

Ainsi, cette société facture un service complet aux collectivités : construction et pose du bac, collecte, tri et pesée des déchets par des entreprises et chantiers d'insertion, tri des déchets qui ne peuvent être collectés par les déchetteries (déchets conchylicoles, bois, verre), dépose en déchetterie, communication autour de la démarche. Les collectivités sont liées à la société TEO par des conventions (pas de marché public) et s'engagent au minimum pour une période de 6 mois, entre Octobre et Mars (cofinancements des communes et EPCI).

En 2019, 15 communes étaient engagées dans le programme et 48 bacs déployés sur les territoires des agglomérations de la Rochelle, de Rochefort Océan et de Royan Atlantique, ainsi que sur la CdC de l'Ile de Ré.

4 opérateurs de collecte et de tri interviennent sur ce territoire (3 entreprises d'insertion et la SCIC TEO) pour vider les bacs lorsqu'ils sont signalés pleins par les citoyens grâce à l'application web associée. Ils quantifient, qualifient et évacuent les macrodéchets, et mettent ensuite les données à disposition via un site internet pour sensibiliser les citoyens et envisager d'autres projets visant à maintenir le bon état écologique du littoral.

Chiffres clés 2019-2020

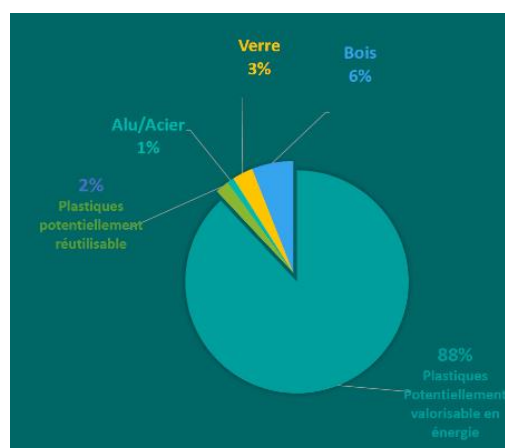
48 bacs

24,4 tonnes de déchets collectés (12,9 T de plus qu'en 2018-2019)

Environ 250 ramassages

90% des déchets collectés sont des plastiques dont seulement 2% sont potentiellement réutilisables (cf. infographie)

10% des déchets sont recyclables (bois, acier, verre)



T.E.O. travaille également sur l'amont du problème pour tenter de **diminuer les déchets** dans la nature et organiser les filières de tri (notamment avec la filière conchylicole pour réorienter les déchets et réutiliser les matériaux en bon état). Le comité départemental de Charente-Maritime conchylicole prend d'ailleurs en charge 50 % des frais de traitement des déchets.

Parmi les axes d'amélioration possibles, la communication pourrait être renforcée sur le volet la biodiversité et l'intérêt de préserver les laines de mer.

Une convention de partenariat a été signée fin 2020 avec l'ONF pour déployer le réseau des bacs à marées sur l'ensemble des littoraux girondin et landais.

Retour d'expérience – Capbreton (40)

Mise en place de bacs à marées

Encouragée par la dynamique citoyenne, confortée par des retours d'expériences positifs (notamment de la commune de Fouesnant dans le Finistère) et dans le prolongement des démarches « plage sans poubelle », la commune de Capbreton a installé en 2018 des bacs à marée aux entrées de trois de ses plages.

Les citoyens ont ainsi été encouragés à déposer les déchets marins échoués sur les plages dans des bacs en bois de 1,5 m³, des panneaux informant des bonnes pratiques à adopter pour l'utilisation de ces bacs (nature des déchets à déposer, mesures de préservation de la dune et de la laisse de mer).

Après un démarrage délicat lié au fait que les bacs à marées ont été installés en même temps que le lancement du dispositif plage sans poubelles (et parfois considérés comme des poubelles de substitution), le dispositif a bien fonctionné et deux bacs supplémentaires ont été installés en 2019 sur de nouveaux sites.

Les bacs sont mis en place de Novembre à Avril et constituent un support pédagogique important pour la commune qui espère ainsi sensibiliser ses habitants et visiteurs à leurs modes de consommation et à la gestion de leurs déchets.

La commune accompagne également d'autres collectivités à la mise en œuvre de bacs à marées par la diffusion d'un dossier de présentation du projet à adapter par chaque collectivité.



Bac à marée et panneau pédagogique à Capbreton © Ville de Capbreton

Retour d'expérience – Syndicat Mixte du Littoral Landais (40)

Proposition d'un visuel pour équiper les bacs à marées

Pour accompagner les initiatives de bacs à marées de plus en plus nombreuses, le Syndicat mixte du littoral landais a mis à disposition de ses collectivités membres un visuel à apposer sur les bacs à marées. L'objectif est d'accompagner les collectivités pour favoriser une communication homogène et des consignes similaires sur l'ensemble du littoral landais.



Retour d'expérience hors Nouvelle-Aquitaine – Département de l'Hérault (34)

Poissons gloutons



Dans le département de l'Hérault, l'opération « Poissons gloutons » sur les plages de La Grande Motte, de Frontignan, d'Agde ou de Vendres, vise à interpeller les vacanciers, en installant sur les plages des structures métalliques en forme de poisson, qui permettent de visualiser les déchets collectés. Les détritrus sont par la suite collectés puis recyclés par la Communauté de communes du Pays de l'Or.

Communication sur le dispositif « Poissons gloutons » dans le département de l'Hérault

Retour d'expérience hors Nouvelle-Aquitaine – Honfleur (Calvados)

Luge à collecte de déchets

Cette action d'éducation à l'environnement permet aux promeneurs seuls ou en famille (aspect ludique) de contribuer à la préservation de la plage en participant à la collecte des déchets et en particulier des plastiques.

Des bacs à poissons utilisés par les bateaux de pêche pour les débarques à quai et les ventes en criée, déchets fréquemment retrouvés échoués sur les plages, sont mis à disposition du public et réutilisés en « luges » à collecte. Un bout avec une poignée est amarré sur chaque bac pour permettre de les traîner facilement sur le sable.

Les enfants des centres de loisirs décoorent ces bacs sur le thème de la mer et/ou de la protection de l'environnement. Ils sont ensuite positionnés à différents endroits stratégiques de la plage à proximité des poubelles de tri et d'un panneau d'information (en général, poste de secours, point restauration et école de voile).



Luge à déchets proposée à Honfleur © pavillonbleu.org

En synthèse :

Points forts	Points de vigilance
• Forte demande des citoyens de participer au nettoyage des plages et à des actions simples de préservation de l'environnement • Très fort vecteur de sensibilisation aux questions de réduction des déchets, en complément des actions existantes de nettoyage des plages par les collectivités et aux actions de ramassage participatif et/ou sensibilisation • Démarche qui permet, par l'implication citoyenne, de limiter la quantité de déchets à collecter par la collectivité (de manière manuelle ou mécanique) • Démarche qui contribue à la préservation des laisses de mer par la diminution des passages mécaniques pour le ramassage des déchets • Les erreurs de collecte diminuent au fil du temps et de la sensibilisation réalisée • Effet boule de neige quand des bacs sont installés sur le territoire (demande citoyenne d'équiper plus de plages) • Possibilité de travailler au recyclage des déchets avec les « matériau-thèques » et les acteurs économiques du territoire	• L'emplacement des bacs suffisamment éloignés des parkings, la mise en place de panneaux sur les bacs et leur retrait en période estivale (mise en place de fin septembre à avril environ) permet d'éviter qu'ils ne soient considérés comme des poubelles de substitution • Le retrait des bacs en période estivale permet également de limiter les impacts du piétinement sur les nichées de Gravelot à collier interrompu, oiseau menacé qui niche dans les laisses de mer • L'autorisation des propriétaires ou gestionnaires de sites est indispensable pour y installer des bacs à marées (en particulier Conservatoire du littoral ou ONF en espaces naturels) • La qualité de la communication sur les panneaux informatifs des bacs à marée garantit leur bonne utilisation et devra être adaptée si elle semble insuffisamment efficace sur ce point • La conception et le positionnement des bacs doit être pensé pour faciliter leur nettoyage et leur entretien mécanique (accès avec un manitou par exemple) • Articulation nécessaire avec la gestion des déchets sur le territoire pour une bonne cohérence entre entretien des bacs, ramassage, tri (compétences généralement communales) et traitement des macrodéchets (non valorisables) par la déchetterie de la collectivité ou le syndicat des ordures ménagères • Nécessité de communiquer auprès des services pour une mise en œuvre efficace et transparente du dispositif • Nécessité de mettre en place un protocole de suivi pour évaluer la pertinence du dispositif

Points forts	Points de vigilance
	- Le nettoyage des plages étant une compétence communale, il existe une multitude d'interlocuteurs à l'échelle de l'intercommunalité, ce qui peut manquer de cohérence lorsque les collectivités font appel à un prestataire extérieur notamment - En cas d'organisation d'opération de nettoyage de plage par des citoyens ou des associations, il est important de clarifier si les bacs à marée peuvent être ou non utilisés, et d'organiser si nécessaire le vidage à l'issue de l'opération

2.3 | Des dispositifs à articuler avec le passage à la tarification incitative

La tarification incitative est une déclinaison du mode de financement de la gestion des déchets qui lie le coût payé par l'utilisateur à la quantité de déchets qu'il produit, en introduisant une part variable calculée sur la base du volume, du poids de déchets produits, du nombre de levées de bacs ou d'ouverture des bornes de dépôts. En pratique, avec la redevance incitative, plus on produit de déchets, plus la facture est élevée.

La redevance incitative poursuit trois objectifs : la réduction des déchets, l'équité entre les usagers et la maîtrise des coûts. Le Grenelle de l'Environnement prévoit que toutes les collectivités mettent en place une tarification incitative pour la gestion des déchets. Cette orientation est confirmée par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015.

Objectif national :

- 15 millions d'habitants couverts en 2020 (23%)
- 25 millions en 2025 (38%)

En 2016, 5 millions d'habitants en France étaient desservis par ce système

Chiffres-clés :

En moyenne (chiffres nationaux), la mise en place de la tarification incitative permet de :

- Réduire de 41 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Augmenter de 40 % la collecte des recyclables
- Réduire de 8 % la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA)

L'utilisateur est encouragé à modifier ses comportements vers :

- Une diminution des quantités de déchets produits pour une prévention des déchets (par exemple, la pratique du compostage domestique se développe dans beaucoup de collectivités instaurant une tarification incitative) ;

- une augmentation du tri (collectes sélectives mais aussi déchèteries) pour une meilleure valorisation matière et/ou organique ;
- une consommation responsable ;
- une optimisation des services pour une maîtrise des coûts

La tarification incitative se compose le plus souvent de 2 parties :

- Une part fixe qui correspond à un abonnement annuel au service (comme pour l'électricité ou l'eau...) + un forfait de base calculé le plus souvent en fonction de la taille du bac ou du nombre de personnes du foyer
- une part variable appliquée en fonction de la quantité de déchets supplémentaires produits.

La tarification incitative permet de maîtriser voire baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale. Dans la majorité des cas, les collectivités constatent, dès la mise en œuvre de la tarification incitative, une forte évolution des tonnages (baisse des ordures ménagères, amélioration des collectes sélectives et, parfois, baisse du tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés).

La crainte des incivilités (dépôts des sacs au pied des points de collecte, en bord de route ou dans des poubelles publiques, dépôts sauvages, brûlage de déchets...) est légitime, bien que les retours d'expériences des collectivités ayant déjà mis en œuvre la tarification incitative montrent que ces comportements restent généralement marginaux.

La difficulté d'évaluer quantitativement cette évolution est qu'il existe rarement un état initial. Des mesures de communication, voire de verbalisation et l'adaptation des modalités de collecte permettent généralement de limiter fortement les incivilités constatées. Ces actions doivent être mises en œuvre dès constat des premières incivilités pour permettre de les enrayer rapidement.

Les retours d'expérience des collectivités ayant déjà mis en œuvre une tarification incitative permettent de mettre en exergue les facteurs de réussite suivants :

- Le portage politique au plus haut niveau et partagé par tous les élus de la collectivité dans la durée,
- La concertation avec usagers et société civile,
- La communication/pédagogie sur le projet (messages et timing),
- La gestion interne du projet (moyens dédiés et pilotage au plus haut niveau),
- La qualité des prestations (internes ou externes),
- L'acceptabilité des tarifs.

La mise en œuvre d'une réelle concertation avec les usagers semble toutefois assez délicate à mettre en œuvre du fait de la difficulté d'associer la population à la définition des coûts notamment.

Retour d'expérience – CdC Ile d'Oléron (17)

Préparation du passage à la redevance incitative

Sur le territoire de la CdC de l'Ile d'Oléron, la redevance actuelle laissera place à la redevance incitative en 2022, pour répondre aux enjeux de réduction des déchets.

Il s'agira du 2^{ème} territoire littoral de Nouvelle-Aquitaine à mettre en œuvre ce système (après la Cdc du Bassin de Marennes).

Un soutien fort des élus et beaucoup de pédagogie sont indispensables pour la réussite du dispositif. La mise en œuvre de la redevance incitative fait l'objet d'un phasage précis sur plusieurs années (adaptation à venir en lien avec l'épidémie de Covid-19) :

2019 : enquête publique, distribution de composteurs pour encourager à la réduction des déchets

2020 : campagne d'information et de sensibilisation des usagers (embauche de 15 agents pour rencontrer les usagers), réflexion sur le développement du compostage partagé

2021 : test de facturation à blanc

2022 : mise en œuvre.

Il sera particulièrement intéressant d'analyser l'impact sur les tonnages ramassés dans les poubelles de plage lorsqu'elles sont encore présentes et les bacs à marée qui se développent en parallèle.

Lors de la mise en œuvre dans la Cdc du Bassin de Marennes, du « tourisme de déchet » a en effet été observé, avec des usagers qui venaient déposer leurs déchets sur Oléron, dans les poubelles ou les déchetteries.

Retour d'expérience – CdC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)

Mise en œuvre de la redevance incitative

Entre 2017 et 2018, date du passage à la redevance incitative, les déchets ménagers ont baissé de 14,2 % et le recyclable a augmenté significativement : + 24 % pour les emballages, + 2,23 % pour les journaux et les magazines, + 6,19 % pour le verre.

La collectivité a fait le choix de distribuer des badges aux usagers, qui permettent d'accéder aux bornes de collecte. Selon la communauté de communes, le système fonctionne, hormis pour les camping-caristes et les touristes nomades qui n'ont pas de badges et déposent leurs déchets au pied des points de collecte. Pour tenter d'y remédier, la collectivité prévoit de mettre en place une application sur smartphone, permettant un paiement en ligne.

Retour d'expérience – CdC Presqu'île de Crozon - Aulne maritime

Mise en œuvre de la redevance incitative

En Presqu'île de Crozon – Aulne maritime, la redevance incitative a été mise en place en 2015 dans un objectif de réduction des déchets et d'incitation au tri sélectif. Des moyens sont mis à la disposition de chacun, habitant comme visiteur, pour bien gérer ses déchets dans le cadre de cette nouvelle organisation.

Résidences secondaires	Locations meublées, gîtes	Hôtels, campings, résidences de vacances...	Camping-cars	Visiteur de passage, randonneur...
				
Je suis doté comme un résident à l'année : bacs individuels (couvercle vert : ordures ménagères, couvercle jaune : déchets recyclables) et/ou carte d'accès aux colonnes semi-enterrées et aux déchèteries	J'utilise les bacs individuels et/ou la carte d'accès aux colonnes semi-enterrées mis à disposition par le propriétaire	Je jette mes déchets dans les équipements mis à ma disposition par mon hébergement	Je dépose mes déchets dans les poubelles des aires de services et de repos pour camping-cars (Camaret, office du tourisme de Crozon, le Fret, Morgat) Consulter le Guide camping-cars	Je prévois un petit sac pour emporter mes déchets de pique-nique ou de goûter et les jeter à mon hébergement

Je n'oublie pas de trier mes déchets, même en vacances !

Extrait du site internet de la Cdc Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

D'autres actions sont en cours : sensibilisation et conseil aux usagers via le site internet de la Cdc, sensibilisation des loueurs de meublés, installation de petits opercules sur les colonnes semi-enterrées dans les sites fréquentés par les randonneurs et les camping-caristes...

2.4 | La multiplication des initiatives autour de la lutte contre les mégots : récupération et valorisation des mégots, interdictions de fumer ...

La consommation mondiale de cigarettes génère 680 000 tonnes de déchets rejetés dans la nature chaque année (137 000 mégots jetés au sol chaque seconde). En France, 30 milliards de mégots de cigarettes sont jetés au sol (200 millions de mégots soit 35 tonnes sont par exemple ramassés à Bordeaux) annuellement et on estime que 40% d'entre eux finiront dans les océans. Les mégots constituent ainsi le déchet le plus fréquemment retrouvé sur les plages. Un mégot peut mettre 12 ans pour se dégrader, et pollue jusqu'à 500 litres d'eau, car il contient une centaine de substances chimiques (acide cyanhydrique, naphthalène, nicotine, ammoniac, cadmium, arsenic, mercure, plomb...).

Le ramassage des mégots sur la voie publique et l'entretien des plages publiques représente un coût important pour les services propreté des collectivités. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 met fin à ce non-sens en prévoyant que les coûts de gestion des mégots abandonnés soient désormais pris en charge par les producteurs des produits tabac, grâce à la création d'une filière pollueur-payeur qui devra être pleinement opérationnelle au 1er janvier 2021.

Depuis plusieurs années, les collectivités s'organisent pour réduire la quantité de déchets sur les plages, par différents dispositifs : plages « sans tabac » (interdiction de fumer sur la plage), plage « zéro mégot » (vigilance sur la collecte des mégots), installation de dispositifs de collecte des mégots, distribution de cendriers de poche, actions de communication...

« Plages sans tabac », labellisées, ou non



Le label « Espace sans tabac » a été lancé par la Ligue contre le cancer. Applicable depuis le 1er février 2007, le décret Bertrand a modifié la loi Évin et a étendu l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif. Pour tous les autres espaces extérieurs où l'interdiction ne s'applique pas, comme les plages, le maire peut prendre un arrêté municipal. L'interdiction porte sur une période définie et un secteur géographique donné, car les pouvoirs de police du maire sont limités et ses arrêtés ne peuvent pas concerner tout le territoire de la commune, toute l'année.

Initié par Nice en 2011, ce label « Plage sans tabac » s'est depuis étendu en France, avec une cinquantaine de plages françaises en 2018. Les municipalités participantes se voient décorées d'un label "Plage sans tabac" par la Ligue contre le cancer, qui souhaite, via cette action,

“dénormariser” le tabagisme sur les espaces publics, limiter l'exposition au tabagisme passif (notamment pour les enfants), promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains et préserver l'environnement des mégots de cigarettes.

Sur le littoral de Nouvelle-Aquitaine, plusieurs collectivités ont labellisé leurs **espaces de plages sans tabac**, notamment :

- Biarritz sur la plage du Port-Vieux en 2015,
- Capbreton sur la plage du Prévent en 2016,
- Royan sur la plage du Pigeonnier, en 2017,

- Le Cap-Ferret sur la plage de la Vigne en 2018 (à l'initiative des enfants de la commune),
- La Rochelle sur les plages des Minimes et de la Concurrence, Mimizan sur la plage du Courant en 2019.

D'autres, telle que Lacanau en 2020 sur sa plage centrale, ont interdit les cigarettes sur les plages par arrêté municipal (sans labellisation).

A chaque fois, il s'agit de plages situées plutôt en milieu urbain qui font l'objet d'une fréquentation importante. Dans la plupart des sites, les verbalisations sont rares, c'est le sens civique des usagers qui est visé. Sur l'ensemble des secteurs, ces opérations rencontrent un retour favorable et sont bien acceptées par la majorité des usagers, qui participent même à sensibiliser ceux qui ne respectent pas le dispositif.

Une augmentation de la fréquentation par les familles a notamment été observée à Royan par exemple.



Résultat d'un sondage réalisé sur le site de Charente libre en 2017 concernant Royan

SONDAGE Une plage sans tabac à Biarritz : est-ce une bonne idée ?

C'est une bonne initiative, pour la santé publique mais aussi la propreté des plages

69,2%

Je n'approuve pas. Mieux vaut responsabiliser qu'interdire

29,3%

J'ai un avis plus nuancé que je développe dans les commentaires

1,5%

Nombre de votants : 3996

Résultat d'un sondage réalisé sur le site de Sud-Ouest libre en 2015 concernant Biarritz

Plages « Zéro mégot »

Ces plages, de plus en plus nombreuses sur le littoral régional, ne répondent pas à un label mais traduisent un engagement fort de la collectivité pour réduire la quantité de mégots laissés sur les plages, par la mise en place d'une communication adaptée, d'actions de sensibilisation par des ambassadeurs, la distribution de cendriers de poche, l'installation de collecteurs à proximité de la plage...

La distribution de cendriers de poche

Sur de nombreux territoires littoraux, les collectivités et leurs offices de tourisme distribuent des cendriers de plage. Ces actions, qui rencontrent un fort succès auprès du public, sont la plupart du temps intégrées à un programme d'action global sur les déchets et la sensibilisation.

Plusieurs modèles de cendriers sont proposés selon les collectivités : cendrier conique à planter dans le sable, boîte en plastique recyclé et recyclable, pochette en plastique à clipser, boîte rectangulaire en carton et métal, boîte ronde en aluminium...



Exemples de cendriers de poche. De gauche à droite : cendrier conique en plastique © CARA, boîte rectangulaire en carton et aluminium © Cdc Grands lacs, cendrier en plastique recyclé et recyclable © CD40, pochette plastique clipsable © CARA, boîte clipsable en aluminium © Ecomégot

Les collectivités qui mettent en œuvre ce type d'actions portent de plus en plus d'attention au choix des matériaux (matériaux recyclés et/ou recyclables, matériaux durables...) et à leur provenance mais il reste difficile de proposer des cendriers de poche qui ne soient pas en plastique, à des coûts abordables et de provenance locale.

Le fait de lutter contre les déchets en produisant un nouveau déchet peut aussi interroger. Si cette action possède un fort pouvoir de sensibilisation et constitue un bon vecteur de promotion des engagements de la collectivité, elle ne doit pas constituer une action unique mais doit être intégrée dans une politique plus globale en matière de lutte contre les déchets.

La collecte de mégots et leur valorisation

L'installation de bornes de collecte, de tubes transparents de sensibilisation ou de cendriers parfois avec des questions ludiques qui incitent à leur utilisation permet de collecter les mégots dans les endroits les plus fréquentés.

Les dispositifs de collecte doivent être facilement visibles et identifiables pour permettre leur efficacité.



Royan, des cendriers « ludiques » avec proposition de vote © CARA



Lacanau, installation de bornes Eco-mégots © Lacanau

Certaines collectivités s'associent à des entreprises pour l'installation des bornes, la collecte des mégots et leur valorisation. C'est le cas par exemple de Vieux-Boucau, avec la société *Eco Action Plus*, entreprise de la Vienne, qui collecte puis recycle les mégots via son unité « Mé-GO ! », notamment dans des enrobés, ou de Royan, Lacanau ou la Communauté de commune des Grands Lacs, avec la start-up bordelaise "Éco-mégot" (qui devient « Keenat ») qui transforme les mégots en combustible (valorisation énergétique) ou en matière, à travers un procédé qui n'utilise pas d'eau et propose également des actions de sensibilisation.

La société « *Eco-mégot* » a testé durant l'été 2020 un point d'apport volontaire avec les communes partenaires de Lacanau, Le Porge et Biscarrosse (cf. retour d'expérience). Constitué d'une borne en métal facilement identifiable qui permet de récupérer le contenu des cendriers de poche, couplée à un distributeur de cendriers de poche en carton et à quelques actions d'animation assurées directement par la société, cette expérimentation a permis de récupérer plusieurs kilos de mégots durant l'été et va désormais être proposée à la vente.

Actions de communication associées

La réussite de ces initiatives autour de la lutte contre les mégots passe par une communication importante, à travers des panneaux, des dépliants, un affichage ou de la diffusion dans les offices du tourisme ou chez les commerçants et partenaires économiques (restaurateurs, centres nautiques, hôtellerie de plein air...), les médias, les réseaux sociaux...

Les initiatives « Plage sans tabac » ou « Opérations zéro mégot » sont renforcées par des actions de pédagogie menées sur les plages notamment par des équipes de jeunes de la mission locale comme à la Rochelle ou des services civiques, comme à Capbreton, Biarritz ou à la Cdc des Grands Lacs. Ceux-ci arpentent les plages ou tiennent des stands pour sensibiliser le public durant la saison estivale aux impacts de la pollution générée par les mégots de cigarette, et aux solutions possibles pour préserver l'environnement et le territoire. L'intervention de ces jeunes constitue un bon vecteur de sensibilisation du public et permet une approche basée sur la médiation plutôt que la répression.

Très souvent les initiatives de « Plages sans tabac » ou « Zéro mégot » sont couplées d'une action de communication qui consiste à apposer des plaques ou peindre des messages « La mer / L'Océan commence ici » au droit des avaloirs des réseaux d'eaux pluviales, dans des endroits stratégiques (rue passante, restaurants, écoles...). L'objectif est de faire prendre conscience que les déchets jetés à proximité des avaloirs finissent en mer

De nombreuses collectivités ont vu ces initiatives se multiplier (à leur initiative ou par des citoyens) : Royan dès 2018 (en continuité de la Plage sans tabac initiée en 2017, pose de 20 plaques chaque année fabriquées localement, 60 plaques installées en 2020), Vieux Boucau, Lacanau, Capbreton, Biscarrosse...



Plaque devant un avaloir © Ville de Royan



Message peint devant un avaloir (40) © Cdc Grands lacs

Eléments de coûts

Dispositifs de collecte des mégots (basés sur les solutions Eco-Mégot)

- Investissement : Borne de collecte : 339 € HT / Point d'apport volontaire : 1 480 € HT
- Fonctionnement (affichage, collecte, recyclage, remise d'un rapport de bilan, 1 animation annuelle) : à partir de 1 900 € HT / an, à adapter en fonction du nombre de collecteurs

Cendriers de poche en métal, fabrication française (basés sur les solutions Eco-Mégot) : tarifs dégressifs en fonction du nombre

- 2 € HT pièce pour 100 commandés
- 1,27 € HT pièce entre 1000 et 2500
- 1,20 € HT pièce entre 2500 et 5000
- 0,84 € pièce pour plus de 10 000

Plaques métalliques « La mer commence ici » : de 100 à 140 € HT par plaque (selon taille et forme)

Contacts de fournisseurs

- Keenat, qui développe la solution « Eco-Mégot » à Bègles (33) - <https://keenat.com/> - <https://ecomegot.com/> : Récupération (cendriers, points d'apport volontaires, bornes de collecte...) en métal de fabrication française et valorisation des mégots sans utilisation d'eau
- Mé-GO ! à Bourg Blanc, 29 (antennes proches de Bordeaux et Poitiers) - <https://me-go.fr/>
- Naturen à Meylan (38) - <https://www.naturen.pro/nos-collecteurs-de-megots/>
- Cy-Clope (93) : <https://cy-clope.com/>
- Boudeville et Fontaine (28) - <https://boudeville-fontaine.fr/fr/> : Boîtes en aluminium de fabrication française
- Tree6clope : association environnementale basée à Biarritz qui lutte contre la pollution causée par les mégots, en les collectant et recyclant.

Retour d'expérience CARA (17)

Un mégot par terre, un mégot en mer

Entre 2014 et 2018, la CARA, via son service communication, distribuait chaque année près de 5 000 cendriers coniques de plages dans les postes de secours et les offices de tourisme, remis avec un kit pédagogique de la plage qui comprenait notamment le guide pratique des plages, des informations sur les horaires de marée et sur les bonnes pratiques de la pêche.

Depuis 2018 et suite à un stage ayant mis en évidence le lien fort entre le littoral et le rétro-littoral en matière de déchets, l'opération « un mégot par terre, un mégot en mer » est venue renforcer cette initiative.

La CARA s'est positionnée en chef de file pour l'action mégots en centralisant la communication et en développant des outils communs avec l'objectif d'inscrire cette action à l'échelle du plan plage territorial et de mobiliser tous les acteurs pour devenir un territoire exemplaire sur le sujet. La mise en place d'un partenariat avec des acteurs économiques est venue renforcer la démarche. Les 88 bars et restaurants participants, et les structures nautiques constituent un relai efficace pour la sensibilisation (distribution de cendriers et de guides, affichage mentionnant les logos des partenaires). D'autres acteurs économiques ont souhaité s'engager dans la démarche : loueurs de vélos, organisateurs de manifestations.

Plusieurs actions de terrain ont été proposées aux communes du plan plage territorial pour les associer à ce plan de lutte : pose de collecteurs de mégots avec système de vote (cf. illustration), pose de plaques signalétiques au niveau des avaloirs d'eaux pluviales avec des messages « Ne rien jeter. Ne rien vider. La mer commence ici ».

Certaines communes sont allées plus loin. C'est le cas de Royan qui a labellisé en 2017 une plage sans tabac (Pigeonnier), implanté 60 plaques signalétiques devant les avaloirs ou grilles des eaux pluviales dans le centre-ville et à proximité de lieux fréquentés (restaurants, bars...) et mis en place un partenariat avec éco-mégot pour valoriser ces déchets.

Depuis 2019, deux réseaux de distribution des cendriers de poche (désormais sous forme de pochettes) se complètent : la CARA vers les postes de secours, les structures nautiques et les acteurs économiques du territoire et l'Office du Tourisme Communautaire vers les bureaux d'information touristiques.

Suspendue en 2020 malgré une bonne visibilité et un effet d'entraînement important des acteurs économiques, l'opération « un mégot par terre, un mégot en mer » devrait reprendre en 2021, en recherchant à inscrire ce dispositif dans la durée par des solutions innovantes de communication et avec la volonté de continuer à associer les acteurs privés.

Les systèmes de cendriers « ludiques » avec vote seront probablement arrêtés par les communes car leur collecte est jugée trop contraignante par les services techniques. Les structures nautiques, qui souhaitent s'investir sur les questions environnementales, pourraient être de nouveaux partenaires, en les utilisant et en assurant leur gestion au quotidien. La CARA va lancer un appel à participation en ce sens.

Opération « Zéro mégot »

Pour la troisième année consécutive, la Communauté de communes des Grands lacs a mis en place l'opération « Zéro mégot » durant la saison estivale 2020.

Deux services civiques ont arpenté les plages océaniques et lacustres ainsi que les marchés, pour sensibiliser le public quant aux impacts de la pollution générée par les mégots de cigarette, faire passer un message de prévention et promouvoir l'utilisation de cendriers de poche ou de collecteurs de mégots. Les cendriers coniques, également disponibles en libre-service à l'entrée des plages océaniques de Biscarrosse ainsi qu'après des postes MNS, sur les espaces lacustres, rencontrent un fort succès depuis leur mise en œuvre par l'association des commerçants, désormais en partenariat avec la CdC. Plus de 7 000 cendriers ont été distribués en 2020.

La création d'un groupe Facebook dédié à l'opération, la participation à divers événements (défi « Zéro Mégot », nettoyage Word Clean Up Day, Big tour Biscarrosse, Grands Lacs à Vélo, Semaine Européenne de Réduction des Déchets...) pour lesquels d'autres acteurs sont également partenaires (associations Zéro Déchet des Grands Lacs et Commerçants de Biscarrosse Plage, Office de Tourisme des Grands Lacs, SIVOM du Born...), des animations avec les jeunes de la commune (intervention au conseil municipal des jeunes, pochoirs « la Mer commence ici », ramassage de déchets...) ont permis de renforcer l'animation et la sensibilisation.

Plusieurs cendriers collecteurs et cendriers à sondage proposant des questions travaillées avec l'office du tourisme ont également été installés afin d'engager les fumeurs à agir de manière responsable en permettant une récupération et une valorisation des mégots.

Toute l'opération Zéro Mégot est accompagnée par la start-up bordelaise Eco-mégot qui a expérimenté en 2020 un point d'apport volontaire. Constitué d'une borne facilement identifiable et de distributeurs de cendriers de poche en carton, cette opération a permis de collecter et valoriser 33 400 mégots, soit 6,7 kg !



Stand de sensibilisation et distribution de cendriers de poche
mégots © Cdc Grands lacs



Point d'apport volontaire expérimental proposé par Eco-

Retour d'expérience - Anglet (64)

Plage sans mégot

8 000 cendriers de plage (boîte métallique à partir de 2003, cône en plastique depuis 2017) sont mis gratuitement à la disposition des plagistes à l'Office de tourisme des Cinq-Cantons, ainsi qu'à son annexe des Sables d'Or, comme à l'accueil du parc écologique d'Izadia ou sur l'ensemble des postes de secours. Des récupérateurs de mégots de cigarettes sont également mis en place auprès des cabanons de plage.

En synthèse :

Points forts	Points de vigilance
• Initiative plus facile à mettre en place sur les petites plages en cœur de ville et sur les plages familiales • Bonne perception par le public et la collectivité • Des partenaires économiques ou touristiques relais et moteurs de ce type d'initiatives, qui s'y retrouvent notamment en ayant moins de mégots à nettoyer au quotidien et peuvent être des bons relais pour la mise en œuvre des actions de récupération des mégots • Possibilité de personnaliser les outils de collecte des mégots (cendriers de poche, collecteurs...) avec un visuel territorialisé • Possibilité de coupler la collecte et le ramassage des mégots avec une valorisation énergétique ou une valorisation matière sous forme de mobilier urbain par exemple • Les actions de sensibilisation via les brigades vertes ou services civiques permettent une approche axée sur la médiation plutôt que la répression et une bonne perception par le public	• Nécessité que les dispositifs de collecte de mégots soient facilement et rapidement identifiables pour être efficaces et ne pas être confondus avec des poubelles tout venant • Difficulté à trouver l'équilibre entre sensibilisation et coût environnemental : cendriers souvent en plastique et emballés individuellement, peu de fabrication française ou à des tarifs plus élevés • Sensation contre-productive de lutter contre les déchets en générant un déchet supplémentaire, risque de retrouver ces cendriers dans la nature (accentué lorsqu'ils portent le logo de la collectivité). Certaines collectivités réfléchissent à vendre les cendriers de poche à un coût symbolique pour limiter les gaspillages • Doit être couplé à des actions de sensibilisation et de communication (patrouilles de sensibilisation sur les plages, distribution de cendriers de poches, panneaux...) • L'efficacité des cendriers « à système de vote » est liée à leur entretien fréquent et à la mise à jour régulière des questions, ce qui peut constituer une contrainte pour la collectivité. Un partenariat peut être recherché avec des structures susceptibles de les prendre en charge (offices du tourisme, haltes nautiques...). • Le retrait de cendrier peut être nécessaire hors saison pour prolonger leur durée de vie.

3 | Les opérations de sensibilisation et la mobilisation citoyenne, associative et économique

3.1 | Opérations citoyennes

Les « Initiatives Océanes » de Surfrider : les plus connues

L'action de Surfrider sur ce sujet est majeure en termes de communication et de sensibilisation du grand public.

L'ONG Surfrider se fixe 3 objectifs à travers la mise en place des opérations Initiatives Océanes :

- Encourager les gens à agir en accompagnant les bénévoles pour leur permettre d'organiser un nettoyage en toute autonomie, avec une palette d'outils et une pointe de pédagogie.
- Sensibiliser le plus grand nombre : en rejoignant un des nettoyages organisés dans le cadre des Initiatives Océanes, les participants prennent conscience des impacts de la pollution liée aux déchets directement sur le terrain.
- Endiguer le problème à sa source : en informant Surfrider Foundation Europe sur les déchets ramassés durant leur nettoyage, les bénévoles contribuent à la recherche sur la pollution et permettent d'influencer les lois.

Les données de terrain collectées grâce aux bénévoles lors des Initiatives Océanes permettent par ailleurs aux membres de Surfrider Europe d'identifier les principales sources de déchets sur les plages et de réfléchir aux mesures les plus adaptées pour réduire la pollution à la source. Elles constituent pour Surfrider des preuves précieuses capables d'influencer les décideurs publics en faveur des mesures proposées par l'association.

Des initiatives de plus en plus nombreuses

Surfrider n'est pas la seule structure à se mobiliser sur cette question des déchets et à proposer des opérations de sensibilisation et de ramassage des déchets sur les plages et plusieurs associations ou structures proposent localement des nettoyages de plage.

Si toutes n'ont pas la même visibilité, leur multiplication tend à montrer la prise en compte de la problématique au niveau national et international et la volonté citoyenne de participer à limiter les déchets et en permettre un meilleur traitement.

Certaines opérations locales s'intègrent dans une dynamique à plus large échelle, comme le « World clean up day » qui fait l'objet d'une mobilisation importante à l'échelle mondiale, les actions de l'association « Zéro waste » pour une approche plus globale de la réduction des déchets, ou les actions de l'association « Project Rescue Ocean » (55 tonnes de déchets collectés en France en 2018-2019 au cours de 39 opérations menées, mobilisant chacune 450 personnes en moyenne).

Des actions de sensibilisation large du public à la pollution par les plastiques et de mobilisation autour du tri des déchets se développent, telle que l'Expédition 7^{ème} continent – Citeo avec une tournée pédagogique en bateau en 2019 qui a permis la sensibilisation de 25 000 personnes à travers divers événements lors de chaque escale.

Internet et les réseaux sociaux permettent également de mobiliser de nombreux citoyens à travers des actions quotidiennes telles que le « Zéro déchet challenge », « Déchet Go » (base Pokemon go), « #1dechetsparjour » ou des blogs tels que « la Famille zéro déchet ».

En synthèse :

Points forts	Points de vigilance
• Fortes retombées en termes de sensibilisation à la réduction des déchets • Forte demande des citoyens de participer au nettoyage des plages et à des actions simples de préservation de l'environnement • Démarche qui permet, par l'implication citoyenne, de limiter la quantité de déchets à collecter par la collectivité (de manière manuelle ou mécanique) et contribue ainsi à la préservation des lisses de mer	• Travail de concertation indispensable entre les collectivités et les opérateurs mobilisant des citoyens pour renforcer l'efficacité des actions (communication) et s'assurer du ramassage et de l'enlèvement des sacs une fois l'opération effectuée • Nécessité de sensibiliser les participants à la fragilité du milieu naturel et notamment de la dune (risque de piétinement lors des opérations insuffisamment encadrées) • Pose la question de la responsabilité en cas de déchets dangereux ramassés (seringues par exemple)

3.2 | Autres opérations organisées par les collectivités autour de la gestion des déchets

Le recours aux animaux pour le nettoyage des plages

Le littoral de l'île d'Oléron est nettoyé manuellement (sauf initiative communale en cas de gros échouages) avec l'assistance de véhicules pour exporter les macro-déchets. Pour les micro-déchets, la Communauté de communes de l'Île d'Oléron a opté depuis 2012, pour une solution originale : des ânes aident à porter les déchets collectés. En l'espace de 7 ans, 500 kg de micro-déchets (essentiellement mégots) ont été ramassés par l'association « Les ânes d'Oléron », mandatée par le biais d'un marché public. Une méthode responsable, qui évite de détériorer les sols environnants et de déstabiliser la dune, tout en favorisant la communication et la sensibilisation du public.



© facebook Les ânes d'Oléron

50 séances de ramassage sont proposées au public et aux écoles chaque année, et permettent de sensibiliser sur le mode de gestion de la plage et les écosystèmes dunaires.

L'organisation de chantiers citoyens avec l'appui de la collectivité

Depuis 2014, dans le cadre de l'opération « J'aime ma plage », 106 chantiers citoyens ont été organisés à l'initiative conjointe du Département des Landes et des communes littorales. Ces opérations, auxquelles ont participé plus de 8 000 scolaires et près de 3 000 particuliers, ont permis le ramassage de près de 500 m³ de déchets.

Le Département des Landes assure la coordination de la communication, la fourniture de matériel (sacs, gants...) et la prise en charge des déplacements des groupes scolaires, tandis que les communes se chargent de l'accueil du public et de l'évacuation des sacs des déchets (récupérés dans les bennes de l'opération départementale). L'ONF contribue depuis 2019 à l'opération en présentant la gestion dunaire en amont de certains chantiers.

Le Syndicat mixte du littoral landais a également produit des supports pour accompagner les communes lorsqu'elles sont sollicitées par des associations qui souhaitent organiser des opérations citoyennes de nettoyage sur leurs plages. Il met ainsi à disposition de ses membres un manuel pour l'organisation des chantiers de nettoyage citoyens, une fiche d'autorisation pour mieux cadrer les opérations (déroulement, identification des acteurs et moyens, engagement de responsabilité...), et une fiche de bilan permettant notamment de quantifier les déchets ramassés et le nombre de participants en fin d'opération.

Partie 2 | Gestion de l'eau sanitaire et potable sur les plages surveillées et leurs abords

1 | Les grands enjeux

L'accès à l'eau potable constitue l'un des enjeux majeurs de notre siècle, dans un contexte de croissance démographique et de changement climatique. Longtemps considérée comme une ressource inépuisable, il est aujourd'hui reconnu qu'elle constitue un bien limité qui nécessite une gestion économe. Chaque consommateur d'eau se doit, à son échelle, de trouver des solutions pour réduire sa consommation.

Le changement climatique engendre des épisodes de sécheresse prolongée ayant pour conséquence l'assèchement de certaines rivières et l'abaissement du niveau des nappes. Couplés à des prélèvements importants (notamment pour les besoins de l'agriculture et de l'industrie, mais également pour les usages domestiques et de loisir), ils peuvent entraîner des difficultés d'approvisionnement en eau pour certaines communes, obligeant la mise en place d'arrêtés de restriction des usages de l'eau sur certains territoires.

Les changements de pratiques, le recours à du matériel plus performant, moins consommateur d'eau, sont des leviers à appréhender pour préserver la ressource en eau, limiter les impacts sur l'environnement et réduire les dépenses.

Sur les plages, l'enjeu consiste à concilier les besoins liés à une fréquentation importante avec les impératifs de gestion économe de l'eau, en limitant notamment la consommation et la pollution d'eau potable liée aux sanitaires et douches.

Quelques chiffres moyens :

- Sur Terre : 97,5% d'eau salée et seulement 0,3% d'eau douce utilisable par l'Homme.
- 1 chasse d'eau classique : entre 6 et 12 litres d'eau
- 1 chasse d'eau à double commande : 3 à 6 litres
- 1 douche de 5 mn : 65 L
- 1 douche de plage utilisée durant 3 mois correspond à la consommation d'eau d'une famille de 5 personnes sur un an
- 1 robinet qui fuit (8 cl / minute) : 115 L / jour
- Chasses d'eau : en moyenne 30% de la consommation d'eau d'une famille en France
- Dans le Monde : 0,8 litre de crème solaire dilués dans les océans chaque seconde, soient 25 000 tonnes de crème par an

2 | Des politiques de gestion de l'eau sur les plages et leurs abords

La gestion des sanitaires est une composante peu visible mais essentielle de l'aménagement des plans plages et l'installation de douches ou de toilettes publiques sur un site naturel fait émerger divers questionnements pour la collectivité : acheminement des différents réseaux, risque de vandalisme, coût d'investissement, entretien, maintenance...

Avant d'aménager des sanitaires sur un site donné, il convient de se poser la question du besoin réel, en fonction de la typologie du site, de sa fréquentation, des usages pratiqués, des éventuelles incivilités déjà observées... et [de réfléchir au cas par cas la pertinence d'installer des équipements](#).

Sur certains sites (et notamment les plus naturels), l'absence de sanitaires peut être envisagée. Cependant, lorsque les sites sont fortement fréquentés il peut être plus judicieux d'encadrer les pratiques en proposant a minima la mise en place de toilettes (sèches pour éviter l'acheminement des réseaux et l'impact sur les milieux naturels), pour ainsi éviter les zones de toilettes sauvages, plus dommageables pour l'environnement.

2.1 | Contexte réglementaire

L'article R121-5 du Code de l'Urbanisme indique :

« Peuvent être implantés dans les espaces et milieux mentionnés à l'article L. 121-24, dans les conditions prévues par cet article, les aménagements légers suivants, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux :

1° Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux, les cheminements piétonniers et cyclables et les sentes équestres ni cimentés, ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune ainsi que les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue indispensable par l'importance de la fréquentation du public ;

Un décret, publié le 22 mai au Journal officiel, étend la liste des aménagements légers autorisés dans les espaces remarquables ou caractéristiques du littoral notamment aux canalisations nécessaires aux services publics ou activités économiques, à condition qu'elles soient enfouies, qu'elles laissent le site dans son état naturel après enfouissement et que l'emprise au sol des aménagements réalisés n'excèdent pas cinq mètres carrés ».

2.2 | Accompagner l'installation de toilettes sèches sur les plans plages en remplacement des toilettes automatiques fortement consommatrices d'eau

Installer des sanitaires sur un site de plans plages a forcément un impact sur le milieu et les ressources naturelles qu'il convient de prendre en compte :

- Calibrer les équipements sanitaires au regard de la fréquentation, des besoins et des usages sur les sites / Penser la saisonnalité de l'équipement (installations périodiques, mix entre systèmes saisonniers et permanents, arrêt du dispositif hors saison...) -> tendance à surcalibrer les équipements;

- Éviter le plus possible une artificialisation du site, une perturbation du milieu / Penser les solutions les plus réversibles ou le moins impactantes possibles (réseaux, fondations...),
- Réduire la consommation d'eau,
- Anticiper les problématiques d'entretien.

Aujourd'hui, 3 grands types de solutions, détaillées aux chapitres suivants, s'offrent aux collectivités. Les sanitaires publics conventionnels à chasse d'eau simple, et dans une moindre mesure les sanitaires à nettoyage automatique, sont relativement les moins coûteux à l'achat mais deviennent à court terme assez fastidieux à entretenir et entraînent une consommation d'eau et d'électricité importante, avec notamment des risques de bouchage ou de fuites.

[Les toilettes sèches, plus coûteuses à l'achat](#), se basent sur le principe de la décomposition organique. Elles n'utilisent ni eau, ni produits chimiques [et permettent de diminuer la pollution de nos eaux usées, de valoriser nos déchets et de réaliser des économies sur le long terme.](#)

En 2016, le GIP Littoral avait produit un premier document technique visant à faire le point sur les différents dispositifs existants et les innovations dans ce domaine (toilettes sèches, toilettes biologiques, toilettes autonomes, bloc en dur / entretien manuel, etc.).

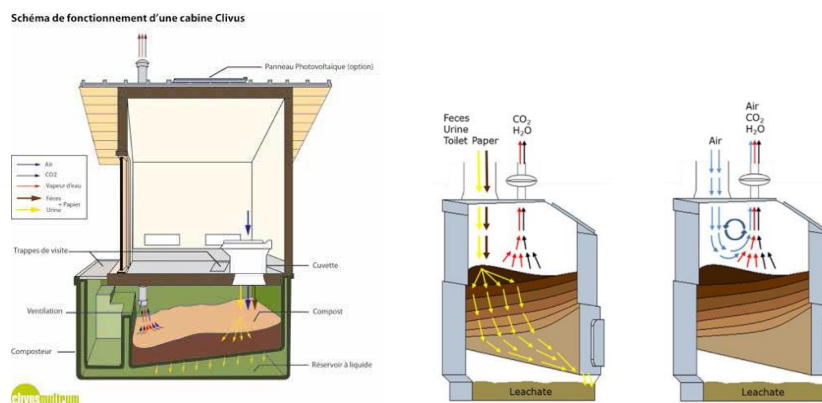
Depuis 2016, de nouveaux équipements de ce type ont été installés sur le littoral régional, mais force est de constater que les collectivités restent peu convaincues par ces dispositifs, même si ce propos est à relativiser avec les territoires de Charente-Maritime, bien engagés.

Les toilettes sèches à composteur

Ces toilettes fonctionnent sans sciure et sans vidage régulier, en aérobie et dans une vaste gamme de températures (y compris lorsque la température extérieure est bien inférieure à celle du gel). Elles utilisent les processus biologiques naturels de décomposition des fèces et des urines pour les transformer en produit fini stable et inodore dans une chambre de compostage. La plupart des matières organiques solides se transforment en dioxyde de carbone et en eau, et s'évaporent. Après 5 à 10 ans, seule une petite quantité de produit fini subsiste, renfermant le type de minéraux trouvés dans un sol ordinaire. Le compost produit peut alors être retiré du réservoir et appliqué dans les jardins comme traitement du sol.

Ce processus nécessite une bonne ventilation constante qui empêche les odeurs et assèche les matières fécales et une partie de l'urine, ainsi qu'une certaine humidité, essentielle à l'action des micro-organismes.

Les composteurs (en béton) sont enterrés en partie sous la cabine, une profondeur d'environ 1,5 m est nécessaire. Après la pose du composteur, une dalle béton doit être réalisée autour afin de recevoir la cabine.



Toilette à composteur installée sur la plage de Kersanton (29) / Schémas de fonctionnement d'une cabine Clivus © Clivus

Capacité annuelle moyenne : jusqu'à 38 000 visites par an (Source : Clivus Multrum)

Coût : 20 à 30 000€ HT par cabine

Exemples de lieu d'implantation :

- Golf National du New Jersey, USA : 25 000 golfeurs par an / 120 utilisations par jour (44 000 utilisations par an) -> 2 cabines le long du parcours
- City Park à Poitiers : 30 000 utilisations par an -> 1 cabine

Entretien :

- Nettoyage de la cabine à la charge du gestionnaire, s'effectue comme sur des toilettes classiques, 1 à 2 passages quotidiens en été, moins en hiver
- Ajout de matière carbonée dans la chambre de compostage une fois par mois (1/2 heure)

Vidange : 1 par an pour les liquides + 1 vidange partielle des solides tous les 3 ans (le volume de matière se réduit de 65% la première année et de 96% au bout de 5 ans). Si l'usage comparé à la taille du composteur est adéquat, le compost peut y rester durant plusieurs décennies.

Adaptations possibles : Il est possible de mutualiser les composteurs pour plusieurs toilettes.

Lorsque les modèles mis en œuvre ne présentent pas une capacité suffisante pour composter les urines, celles-ci doivent être évacuées vers les eaux grises ou vers un assainissement par phyto-épuration (pas d'évacuation directe dans l'environnement).

Quand la cuve est éloignée des toilettes, il est possible d'installer des systèmes à composteur utilisant une micro chasse d'eau sous haute pression pour faciliter l'évacuation des déchets avec une très faible consommation d'eau (moins de 0,5 L contre environ 6 L pour des toilettes conventionnelles). Un raccordement au réseau est alors nécessaire.

Exemple des écosanitaires du Zoo du Bronx (New York) (Source : Clivus Multrum)

- 2 millions de visiteurs / an
- Plus de 500 000 utilisateurs des toilettes / an

- 15 toilettes à composteurs Clivus Multrum munies de chasse d'eau à mousse (moins de 180 ml par utilisateur) et 10 composteurs associés

Contacts de fournisseurs :

Clivus Multrum - <http://www.clivusmultrum.fr>

Les toilettes sèches à lombricompostage

Ces toilettes sèches écologiques fonctionnent de la même façon que les toilettes sèches à composteur. La différence réside dans le processus de traitement des déchets, qui repose sur l'élevage de vers de compost.

Les déchets tombent par gravité dans le composteur situé sous la cabine et se décomposent au contact d'un lit de matière carbonée et par lombricompostage.

Les urines sont séparées par gravité et récupérées dans un compartiment à part puis traitées conformément à la technologie de l'assainissement non collectif, par les bactéries du sol, au niveau de tranchées d'épandage (ou, suivant la nature du sol, par filtre à sable, terte filtrant, etc.). Au fil du temps, les vers digèrent les déchets solides et leur font perdre une grosse partie de leur volume pour les transformer en compost, semblable à de la terre végétale.

Un dispositif d'aspiration de l'air par la cuvette des toilettes évacue en permanence l'air du local technique via une cheminée de ventilation naturelle, ce qui supprime les odeurs, sans nécessiter de ventilateurs ou de panneaux solaires.

La pose est réalisée en présence du gestionnaire par l'entreprise en 6 à 8 heures, le bloc autonome arrivant sur remorque de 6 m en une seule pièce (accès nécessaire). Un engin de terrassement et un engin de levage sont nécessaires. Un décaissement d'environ 5 mètres de long, 3 mètres de large et 1 mètre de profondeur, ainsi que la tranchée d'épandage des urines sont réalisés sur le site. Du gravier ou du sable (12 m³) permettent de stabiliser le bâtiment. Aucun travail ne doit être réalisé sur le site d'implantation des toilettes avant la livraison des toilettes, hormis éventuellement la livraison du gravier et du sable.

Capacité annuelle moyenne : 10 à 15 000 utilisateurs par an (Source : Sanisphère)

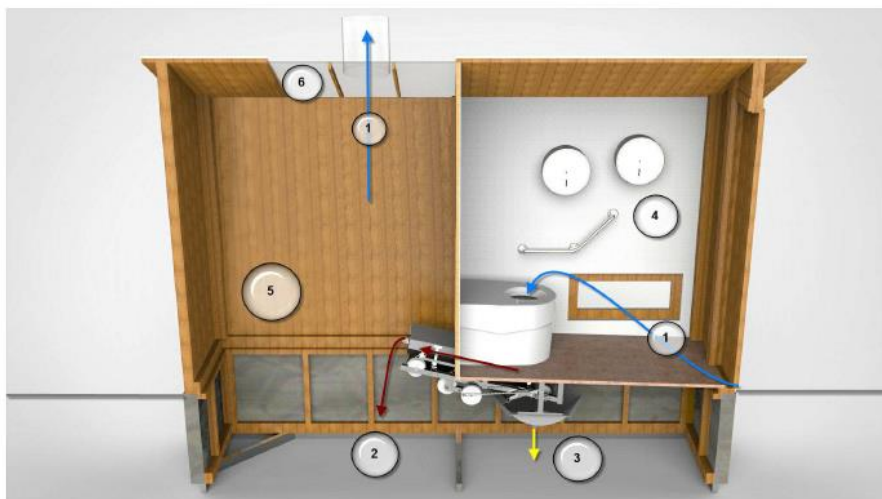
Coût : Bâtiment dimensionné selon la fréquentation pour environ 19 000 à 40 000€ HT par WC

Installation réalisée par l'entreprise, qui assure gratuitement la maintenance de la partie technique gratuitement pendant minimum 2 ans. Au-delà, possibilité de passer une convention de maintenance

Entretien : Nettoyage de la cabine à la charge du gestionnaire, s'effectue comme sur des toilettes classiques, 1 à 2 passages quotidiens en été, moins en hiver

Vidange une fois tous les 5 à 15 ans, voire moins selon retour du fournisseur.

Technologie



- 1 – Flux d'air permanent par thermoconvection : absence totale d'odeur.
- 2 – Flux des matières fécales et papiers : acheminement par action mécanique du tapis, et traitement par lombricompostage.
- 3 – Flux des urines : évacuation par infiltration dans le sol, dans cuve de stockage ou par le réseau des eaux usées.
- 4 – Cabine PMR
- 5 – Local technique : effet de serre pour la thermoconvection.
- 6 – Fenêtre en polycarbonate transparent : effet de serre pour la thermoconvection.

Principe de fonctionnement d'une cabine de toilette à lombricompostage © Sanisphère



Acheminement du dispositif © Toili Nature



Mise en place du bâtiment © Sanisphère

Contacts de fournisseurs :

Sanisphère - www.sanisphère-fr.com

Toili Nature – www.toilinature.com

Retour d'expérience – CdC Île d'Oléron (17)

Installation de toilettes sèches à lombricompostage dans le cadre du Programme Oléron Qualité Plage (OQL)

Chiffres clés :

7 sites équipés sur l'île d'Oléron depuis 2013

Réduction par 5 des coûts d'entretien par rapport aux toilettes automatiques avec cuve

95% des utilisateurs favorables à leur généralisation aux abords des plages (enquête 2013)

Sur l'île d'Oléron, des toilettes sèches autonomes à lombricompostage ont été installées depuis 2013. Malgré certaines réticences initiales, l'acceptabilité de ces dispositifs est aujourd'hui excellente de la part de la collectivité comme des usagers et ces installations se généralisent au fur et à mesure du réaménagement des sites dans le cadre du programme Oléron Qualité Plage qui vise à harmoniser les équipements d'accueil sur Oléron. Les premières plages équipées (Saint-Trojan en 2013, Les Bonnes à St-Georges d'Oléron en 2015, Verbois à Dolus d'Oléron en 2015) étaient des zones dépourvues de réseaux eau, eaux usées et électricité. 7 sites sont aujourd'hui équipés dont certains disposaient auparavant de WC traditionnels ou automatiques.

La plupart sont équipés par la société Sanisphère, un site par la société Toili Nature.

Un seul WC avec accès PMR est suffisant par site (même pour les sites très fréquentés comme Saint-Trojan ou Verbois.), s'il est dimensionné par rapport aux fréquentations étudiées en amont des projets.

Sur Oléron, les toilettes sont fermées entre la Toussaint et Pâques, entraînant quelques toilettes sauvages hors saison. Les entretiens quotidiens sont réalisés soit par l'ONF (en sous-traitance) ou les communes, 1 ou 2 passages/jour suffisent. L'entretien annuel est pris en charge par la commune via un contrat de maintenance avec la société de pose. A ce jour, et après 8 ans de fonctionnement à St-Trojan, aucun dispositif n'a nécessité de vidange.

Une enquête de satisfaction des usagers (Qualiplage) a été réalisée en 2013 en partenariat avec l'Université de La Rochelle. Les résultats montrent :

86% des visiteurs ont remarqué les toilettes sèches

77% d'entre eux connaissaient l'appellation "toilettes sèches"

84% des usagers estiment que le dispositif est propre, pas de connotation négative particulière

95% des usagers ont estimé le dispositif comme étant propre et hygiénique

90% des usagers estiment le dispositif comme étant durable et approprié aux plages.



Toilette sèche autonome à lombricompostage installée Plage des Saumonard en 2019
© CdC Oléron

Un travail de communication auprès des équipes techniques de la collectivité est cependant nécessaire pour valoriser ces dispositifs qui peuvent être perçus en première lecture comme une régression par les agents chargés de l'entretien.

Retour d'expérience - Léon (40)

Les 1ères toilettes sèches dans le cadre des plans plages landais

Dans le cadre du réaménagement du plan plage de Léon, un dispositif de toilettes sèches à lombricompostage a été installé en juillet 2015 par Géolandes et la commune de Léon. Après 5 ans, le retour de la commune sur le fonctionnement de ces toilettes est largement positif.

Chiffres clés :

Nombre de passages pour l'année 2017 : environ 3 000

Coût d'installation du dispositif clé en main (pas de réseaux à réaliser) : 41 250 € HT d'investissement

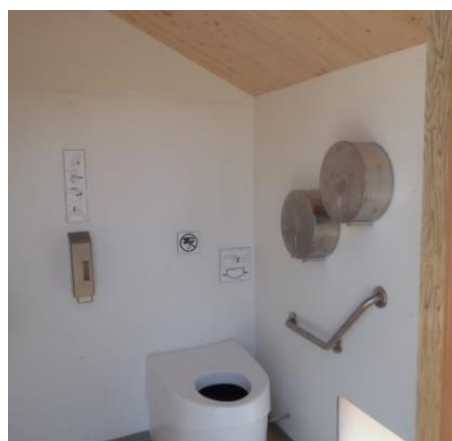
Coût de fonctionnement annuel : 700 € (maintenance, papier toilette, gel antibactérien et produits de nettoyage)

La pose se fait en une journée. Elle ne nécessite ni dalle béton, ni réseau (eau, électricité, eaux usées) et est accessible aux PMR. La cabine fait l'objet d'une conception anti-vandalisme et insensible au gel. Elle ne se bouche pas, est épurée et facile à nettoyer. L'entretien est géré par les services techniques et d'entretien de la commune, avec une fréquence de 2 passages d'½ heure par semaine en hiver et 7 passages d'½ heure par semaine en été.

Le dispositif garantit le confort des utilisateurs : cabine proche d'une cabine WC conventionnel, sans odeur (ventilation naturelle), sans ajout de sciure, avec une pédale pour la chasse (plus hygiénique).

La maintenance est assurée une fois par an (avec production d'un rapport détaillé) par l'entreprise Sanisphère, qui fournit des conseils techniques si nécessaire et intervient en cas de panne. La lasure du bâtiment est à prévoir tous les 3 ans. Une seule vidange est nécessaire tous les 10 à 15 ans.

La comparaison avec les toilettes automatiques installées en 2011 sur le parking de l'étang d'Aureilhan montre un coût d'investissement supérieur de 30% pour les toilettes à lombricompostage, mais un coût de fonctionnement annuel près de 13 fois moins élevé (rentable en moins de 2 ans), avec une consommation d'eau et d'électricité nulle, une fréquence d'entretien moindre et un temps entre deux usagers largement réduit.



Toilette sèche à lombricompostage accessible aux PMR à Léon © Géolandes

Retour d'expérience – Lacanau (33)

Installation de toilettes sèches à lombricompostage dans le cadre du réaménagement des plages Sud de Lacanau

Chiffres clés :

Jusqu'à 10 000 visiteurs journaliers pour la plage Super Sud lors du jour le plus chargé de l'été 2017

Coût d'installation du dispositif clé en main (bâtiment modulaire, main d'œuvre pour la pose, frais d'étude, transport, terrassement de la zone d'implantation et création d'un accès entre le bâtiment et l'accès plage existant, pas de réseaux à réaliser) : 35 978 € HT d'investissement

Coût de maintenance annuel : 600 € HT, offerte les deux premières années

Dans le cadre du réaménagement du plan plage Sud et Super Sud à Lacanau, porté par la Communauté de Communes Médoc Atlantique et réalisé en 2020, une cabine de toilettes sèches à lombricompostage a été installée sur le parking de la plage Super Sud.

Dans ce secteur où il n'existait pas de réseaux, l'analyse comparative financière a amené la collectivité à privilégier le dispositif de toilettes sèches par rapport à l'installation d'une cabine de toilette conventionnelle avec installation de réseau.

L'entretien du sanitaire repose sur le passage d'un technicien communal 2 fois par jour en période estivale pour un nettoyage et un réapprovisionnement en papier et en gel hydroalcoolique. Après une période de test, il s'est avéré qu'un troisième passage était nécessaire en cette période de forte fréquentation.

En complément de cet entretien quotidien, un passage annuel est réalisé par un technicien Sanisphère pour :



Toilette sèche installée sur le plan plage du Lion à Lacanau © Ville de Lacanau

Vérification et nettoyage du système technique

Vérification du bon développement des lombrics et déplacement du lombricompost

Mise à disposition d'un rapport de maintenance

Après une première saison estivale de fonctionnement, le retour est très positif sur le dispositif.

En synthèse - Toilettes à compostage et lombricompostage :

Points forts	Points de vigilance
• Utilisation aisée pour des utilisateurs peu familiarisés avec les toilettes sèches • Pas de raccordement au réseau d'assainissement • Pas de consommation d'eau pour l'évacuation et le retraitement des déchets (en moyenne 6 L économisés par chasse) • Pas de risque de bouchage ni de fuite • Diminution de la pollution de l'eau • Installation rapide, en particulier pour les dispositifs à lombricompostage (1 jour de chantier) • Nettoyage quotidien similaire à des toilettes conventionnelles • Vidange tous les 5 à 10 ans (compostage), tous les 5 à 15 ans (lombricompostage) • Valorisation par retour à la terre des matières traitées • Capacité annuelle jusqu'à 38 000 visiteurs / an (composteur), jusqu'à 15 000 visiteurs / an (lombricompostage) • Dispositifs adaptés aux PMR • Possibilité de mutualiser un composteur pour plusieurs toilettes • Retours positifs des usagers et des collectivités	• Réticences vis-à-vis des toilettes sèches principalement dues à un blocage culturel, une visite de sites équipés permet de rassurer sur le fonctionnement • Coût d'investissement supérieur à des toilettes conventionnelles, rentabilisé dès les premières années grâce aux coûts de fonctionnement réduits • Bien évaluer le volume d'eaux usées à traiter pour dimensionner convenablement le volume du composteur • Nécessite un volume pour accueillir le composteur sous la cabine (toilettes à compostage) ou à l'arrière des toilettes (lombricompostage) • Prévoir une évacuation des résidus liquides (lixiviats) vers zone de traitement extérieure (assainissement collectif ou non collectif) (toilettes à compostage) • Prévoir le contrat de maintenance avec la société de pose (généralement offert par les prestataires les 2 premières années) • L'ouverture des toilettes en période de vacances scolaires (y compris hors saison) permet de limiter les pratiques sauvages • Les dispositifs de toilettes sèches équipés de panneaux solaires sont plus soumis au vandalisme. Le panneau doit être intégré au maximum à la structure pour limiter les risques

Les toilettes traditionnelles fixes raccordées au réseau

C'est le type d'équipement que l'on retrouve sur une grande majorité sur les plages du littoral de la Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins dans le cadre des programmes de réaménagement global, la question de leur remplacement se pose de manière fréquente, car la grande majorité de ces bâtiments est aujourd'hui vétuste.

Problématiques posées :

- Entretien : encombrement régulier, fuites, hygiène
- Vétusté des équipements
- Consommation d'eau importante (chasse d'eau et fuites)
- Pollution de l'eau par les matières fécales
- Nécessité de raccordement au réseau, problématique, notamment en site naturel

Coût : Construction d'un bâtiment (prix au m² en fonction du type de construction) et de raccordement au réseau d'eaux usées.

Entretien :

- Nettoyage de la cabine à la charge du gestionnaire, 1 à 2 passages quotidiens en été, moins en hiver
- Une visite de contrôle annuelle

Les toilettes automatiques

Ces dispositifs ont été installés sur de nombreux sites, on les retrouve également en milieu urbain. Ces solutions ont notamment été privilégiées au regard de l'entretien facilité pour la collectivité, puisqu'il est fait de manière automatique et ne nécessite pas de déployer des moyens humains. Ces dispositifs sont également en capacité de gérer une forte affluence.

Si leur fonctionnement n'est pas remis en cause, et que les installateurs et collectivités ont fait des efforts pour leur intégration paysagère, la question de la consommation d'eau qu'ils impliquent est de plus en plus souvent soulevée.

De plus, certains utilisateurs (notamment groupes d'enfants et parfois d'adultes) maintiennent la porte entrouverte de peur de rester enfermés dans les toilettes. Dans ce cas, le cycle de lavage ne se déclenche pas, ce qui entraîne une accumulation de papier dans la cuvette et un risque de bouchage. En cas de coupure de courant, il reste possible d'utiliser les toilettes mais le nettoyage et la vidange de cuvette ne fonctionnent pas.

Fonctionnement :

- Équipements prêts à poser ou encastrables dans des bâtiments existants
- Rechargement des produits consommables depuis le local technique, indépendant de la cabine

Données de consommation (source Sagelec) :

- 0,05 € H.T./utilisation pour eau et électricité
- Chasse d'eau 6 litres
- Lavage sol 3 litres

Coût moyen :

2 cabines modulaires accessibles PMR avec bardage bois et local technique. Coût installation : 56 500 € HT / Coût annuel entretien : 8 300 € TTC + 350 € eau + 250 € électricité

Entretien :

- Entretien externalisé : 3 passages par semaine pendant les vacances scolaires, 2 passages en dehors des vacances
- Entretien à la charge du gestionnaire : 1 à 2 passages quotidiens en été, moins en hiver
- Deux visites de contrôle annuelles
- Interventions régulières nécessaires pour désencombrement des canalisations et réparation des fuites

En synthèse - Comparatif simplifié des différents dispositifs

	Réversibilité	Entretien	Consommation Eau	Satisfaction usagers	Coût investissement	Coût fonctionnement
Toilettes traditionnelles	-	-	-	-	++	-
Toilettes automatiques	+	+	--	+	-	--
Toilettes sèches	++	++	++	+	--	++

Légende

-- : Pas satisfaisant

- : Peu satisfaisant

+: Satisfaisant

++ : Très satisfaisant

2.3 | Repenser l'installation systématique des douches sur les plages ?

Même si les plages océanes ne sont pas systématiquement équipées de douches, plusieurs collectivités se posent aujourd'hui la question de leur maintien, avec des motivations variées : volonté de limiter la consommation d'eau en lien avec les problématiques environnementales, obligations de restriction de l'eau sur le territoire (Royan par exemple), problématiques plus récentes liées à la crise sanitaire et visant à limiter les points de contacts.

La suppression des douches quand elles existent ne peut cependant pas être une solution systématique, et doit être pensée notamment en termes d'usages : En milieu urbain ou dans les secteurs fréquentés, la douche sert à se rincer après une session de surf ou une baignade, avant de retourner au travail. Mais lorsque les douches sont utilisées pour se rafraîchir ou pour le jeu des enfants, la question de la consommation d'eau et de leur maintien se pose.

Plusieurs solutions, parfois complémentaires, s'offrent aux collectivités :

- L'adaptation de la robinetterie sur les équipements existants pour réduire la consommation d'eau sans perte de confort pour les usagers
- Le remplacement des douches existantes par des systèmes à temporisation pour limiter la consommation d'eau
- La pose d'électrovannes pour limiter les périodes de fonctionnement des douches
- La limitation du nombre de douches et leur remplacement par des rinces-pieds ou robinets limitant les usages pour jeux, confort...
- La suppression des douches
- Le remplacement des équipements existants par des équipements innovants permettant la réutilisation de l'eau (dans les toilettes par exemple)
- La mise en place de caillebotis en sortie de plage pour limiter le sable ramené vers l'extérieur.

Comme pour les déchets, c'est dans une approche globale sur la gestion environnementale de la plage et de ses abords, et par une communication adéquate que les collectivités ont à s'engager.

On ne dispose que de très peu de données sur la consommation de l'eau sur les plages du littoral de Nouvelle-Aquitaine, même si les retours d'expériences hors région, nous apportent quelques données intéressantes.

L'adaptation des douches existantes et la limitation des périodes de fonctionnement

Certaines collectivités font le choix d'adapter les équipements existants pour réduire la consommation d'eau sans perte de confort pour les usagers, en posant des limiteurs et réducteurs de débit, mousseurs, mitigeurs, pommeaux hydro-économes, pièces stop-douche...

L'installation de systèmes à temporisation ou de boutons poussoirs permettent également de réduire la consommation d'eau en limitant la durée de chaque douche.

Les douches peuvent aussi être coupées le soir afin d'éviter tout abus ou gaspillage de la ressource, comme à Royan (coupure après 19h) ou Argelès-sur-Mer (65). La pose d'électrovannes, comme à Saint-Nazaire (44), permet de contrôler l'usage des douches à distance et de couper l'eau en dehors des horaires de fonctionnement prévus par la collectivité (ici de 9h à 21h en saison).

Dans certaines communes, telles que Royan, les douches sont installées en début de saison et retirées en fin d'été, notamment pour les détartrer et éviter les abus hors saison.



Sensibilisation par affichage et électrovannes pour des économies d'eau à Saint-Nazaire (44) © pavillonbleu.org

La suppression totale des douches de plage ou le remplacement par des rince-pieds

Retour d'expérience à Argelès-sur-Mer (Pyrénées Orientales)

La suppression des douches de plages

Chiffres clés :

10 douches supprimées

8 à 10 millions de litres d'eau économisés

En 2019, les dix douches qui étaient à disposition du public à proximité des postes de secours ont été supprimées.

« La suppression de ces dix douches publiques fera économiser entre 8 et 10 millions de litres d'eau ! Un gaspillage qui sera évité, ainsi que la pollution par des produits de toilettes ». Une application immédiate donc, qui pour la municipalité « va dans le sens de l'histoire. Nous gérons les espaces verts en mettant des essences peu gourmandes en eau, nous avons choisi une pelouse synthétique pour le nouveau stade, la ville applique le zéro pesticide, et depuis plus de 20 ans affiche le Pavillon bleu... cette décision est cohérente et juste logique ».

"Ce n'est pas une sanction, mais ces douches sur les plages sont un confort que l'on ne peut plus se permettre. Il y aura des robinets pour boire. Il s'agit de redonner à l'eau sa destination première d'hydratation"

En redonnant sa véritable destination à l'eau dans une démarche pédagogique, la municipalité souhaite que cette mesure soit comprise par le grand public

Retour d'expérience aux Sables d'Olonne (Vendée)

La suppression des douches de plages

En 2015, la ville des Sables d'Olonne a décidé de supprimer les douches de plages qu'elle installait auparavant pendant la saison estivale, dans une démarche d'économie et de préservation de l'eau douce. Les huit modules de douche installés durant 3,5 mois, représentaient environ 3 000 m³ par an, soit 3 millions de litres d'eau potable. Même si le retour des douches de plage ne semble pas prévu, cette question fait débat et la municipalité réfléchit à d'autres solutions telles qu'un système de badge à récupérer auprès de l'office du tourisme, qui permettrait de contrôler l'accès aux douches.

Retour d'expérience - Royan (17)

Le remplacement des douches par des rince-pieds

La commune de Royan, poussée par une volonté d'exemplarité liée à l'obtention du label Pavillon bleu sur ses plages, a pris de nombreux engagements en lien avec la protection de l'environnement sur ses plages : installation de panneaux d'informations pratiques et pédagogiques pour renseigner les usagers, tri des déchets recyclables, outils pour lutter contre l'abandon des déchets, en particulier les mégots, sentier et supports pour découvrir la biodiversité du littoral, animations et saisonniers formés pour évoquer la protection de l'environnement, notamment animations dédiées à l'eau (fête de l'eau) et aux déchets en s'appuyant sur un délégataire local.

La commune s'est également engagée dans la réduction de la consommation d'eau en remplaçant une partie de ses douches par des rince-pieds. En 2020, pour respecter les mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, la totalité des douches a été remplacée par des rince-pieds.

Les restrictions d'eau imposées par arrêté préfectoral en lien avec les périodes de sécheresse ont conduit depuis quelques années à fermer les douches dès le mois de Juillet. Des autocollants, sur le modèle de ceux initiés par la CARA sont mis en place pour expliquer la fermeture des douches et limiter les mécontentements.

Globalement, ces mesures sont bien acceptées, toutefois, les rince-pieds étant facilement accessibles pour les enfants, des abus (usage pour le jeu) sont encore constatés.



Rince-pieds équipés d'autocollants concernant la préservation de la ressource © Ville de Royan, Douche équipée d'autocollants concernant la préservation de la ressource © CARA, Autocollant proposé par la CARA concernant la fermeture des douches en cas de sécheresse en application de l'arrêté préfectoral © CARA

Le recours à des solutions de douches innovantes

Retour d'expérience – Innovation CarenEcolo (29)

Douche mobile à recyclage d'eau

Chiffres clés :

Stockage de 1 200 litres

Pas de coût d'installation car la douche peut être posée n'importe où et peut être déplacée.

Coût de cet équipement innovant : 12 000 € HT (douche, stockage d'eau, panneau solaire, batterie, régulateur, filtres et accessoires) + livraison sur site

Avec sa douche de plage à recyclage d'eau, l'entreprise CarenEcolo (29) est nommée pour différents prix en lien avec l'innovation, les territoires durables et économie circulaire.

Son invention est une cabine de douche autonome en eau (stockage de 1 200 litres) et en électricité alimentée par un panneau solaire, mobile et transportable.

L'eau de lavage récupérée sous le caillebotis est filtrée, traitée, et stérilisée 2 fois sur place, ce qui permet de la réutiliser pour la douche suivante et cela même pendant plusieurs jours. La douche de plage à recyclage d'eau permet d'économiser plus de 60 % d'eau par rapport à un dispositif traditionnel. Pour se rincer les pieds ou tout le corps, il faut actionner une manivelle. L'eau douce de rinçage est disponible dès le premier tour de manivelle, l'utilisateur devient conscient de l'eau qu'il utilise pour se rincer. Un sélecteur permet de choisir de se rincer tout le corps ou seulement les pieds. Si ce système est surtout pensé pour le rinçage après le bain de mer, l'utilisation de shampoing écologique n'est pas exclue.

La cabine, bardée de bois avec une porte verrouillable, est déplaçable, et peut être installée sur tout type de surface. Sa base est un format palette donc déplaçable à la grue ou au chariot élévateur. Aucun branchement n'est nécessaire, ni eau ni électricité. L'énergie nécessaire à ce système de traitement est générée par des panneaux solaires situés sur la douche.

Sur les plages à petit marnage (difficilement envisageable en Nouvelle-Aquitaine), la douche peut être raccordée à une alimentation en eau de mer avec une filtration en osmose inverse pour rendre l'eau douce.

Il s'agit encore d'une solution expérimentale, compte-tenu de la réglementation sur l'usage et le recyclage de l'eau. L'entreprise dispose d'une autorisation de commercialiser délivrée par la préfecture du Finistère et travaille actuellement avec l'ARS pour un agrément sanitaire.

© carenecolo.fr



Le recyclage de l'eau des douches et des rince-pieds pour les toilettes

Afin de réaliser des économies, les eaux utilisées des rince-pieds ou des douches (eaux grises) peuvent être recyclées et réutilisées pour l'alimentation en eau des toilettes. Cela nécessite une dérogation préfectorale.

Dans ce cas, les eaux des douches et des rince-pieds sont séparées du réseau collectif des eaux usées et sont souvent acheminées vers une cuve de stockage, filtrées et éventuellement traitées pour être réutilisées.

Retour d'expérience - Ville de Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine)

Réutilisation de l'eau de la piscine pour alimenter les toilettes

La piscine est le plus gros consommateur d'eau de la commune, avec environ 27 000 m³ par an. Dans le cadre des économies d'énergie, la Ville a mis en place en 2014 un système de récupération et de filtration des eaux de ses pédiluves pour alimenter les 25 chasses d'eau de la piscine. Avant les travaux, l'eau était en circuit ouvert et rejetée directement dans le réseau d'eaux usées, à raison de 400 litres par heure. Les travaux ont permis d'installer un réservoir de 7m² pour filtrer l'eau avant de la réutiliser sur un réseau spécifique aux eaux sanitaires non corporel et non alimentaire pour alimenter toutes les chasses d'eau du bâtiment.

Les travaux, d'un montant de 25 000 €, ont consisté à séparer les réseaux de distribution des chasses d'eau par rapport aux puisages, sans nécessité de fermeture de la piscine.

Plus de 1800 m³ d'eau par an sont alors économisés.

L'installation a une double incidence : économiser de l'eau et diminuer les coûts de fonctionnement. La municipalité espère un retour sur investissement sous 5 ans à 6 ans.

L'utilisation de l'eau de pluie pour les sanitaires (source : Guide des économies d'eau – Bâtiments et espaces publics - EPTB Vienne)

L'utilisation de l'eau de pluie est réglementée par l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Il précise les conditions d'usage de l'eau de pluie récupérée ainsi que les conditions d'installation, d'entretien et de surveillance des équipements nécessaires à leur récupération et utilisation.

Cet usage doit être déclaré en mairie d'après l'article R. 2224-19-4 du code général des collectivités territoriales.

Réservoirs de récupération, canalisations pour la distribution, dispositifs de filtration... doivent être conçus et installés de manière à ne pas présenter de risques de contamination vis-à-vis des réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine. De plus, une plaque de signalisation « eau non potable » doit être apposée de façon visible par le public.

En synthèse – Repenser l’installation systématique des douches ?

Points forts	Points de vigilance
• Économies d’eau permettant un impact environnemental et financier positif • Diminution de la pollution de l’eau • Possibilité de mettre en œuvre des mesures relatives simples et peu coûteuses en maintenant les dispositifs existants dans un premier temps (saisonnalité du fonctionnement, plages horaires journalières, poses de limiteurs ou réducteurs de débit sur les dispositifs existants, messages de sensibilisation sur les colonnes de douches et les robinets) • Le remplacement des douches par des rince-pieds en sortie de plage répond à la plupart des besoins des usagers • La pose de caillebotis en sortie de plage permet de limiter le sable et de contrebalancer la suppression des douches • Le recours à la location pendant le pic de fréquentation peut être envisagé pour assurer la réversibilité des équipements	• Éviter de surcalibrer les besoins en douches et points d’eau, bien adapter le dimensionnement à la fréquentation du site et aux usages pratiqués • Sur les sites où les douches n’existent pas, inutile d’en ajouter • La localisation des points d’eau (plutôt sur le haut de plage) est déterminante pour limiter les abus dans l’utilisation de la ressource en eau (confort, jeu...) • Les rince-pieds étant positionnés à la hauteur des enfants, les risques d’abus restent importants • Nécessité d’avoir une communication importante pour faire comprendre l’intérêt du dispositif et sensibiliser de manière plus globale aux économies d’eau et à la préservation de la ressource

Partie 3 : Actions de sensibilisation et communication

Ce chapitre complète les nombreux retours d'expérience en matière de sensibilisation du public et communication déjà détaillés tout au long du rapport.

Pour être efficaces et acceptés, les changements de pratiques concernant la gestion environnementale sur les plages et leurs abords doivent être accompagnés par des actions fortes d'information et de sensibilisation des usagers.

Ces actions sont d'autant plus efficaces qu'elles abordent les questions environnementales de manière plus large que les seules plages et qu'elles sont intégrées dans des politiques globales de lutte contre les déchets (réduction à la source) ou en faveur de la préservation de la ressource en eau.

Les vecteurs de sensibilisation sont multiples :

- Supports visuels : panneaux, autocollants, guides-pratiques
- Campagne médiatique : journaux de la collectivité, presse locale ou régionale, radios, télévision, réseaux sociaux...
- Animations sur site, rencontre des usagers, animations pédagogiques...
- Mise en place d'expositions
- Réunions publiques
- Distribution d'objets promotionnels, etc.

Retour d'expérience – Collectivités en Région et en dehors

Supports visuels pour sensibiliser aux économies d'eau et à la non-utilisation de produits lavants ou d'huiles solaires sur les plages

Nombre de communes, telles que Royan, Lacanau, ou à l'extérieur de la Région Toreilles (65), Argelès-sur-Mer (65), Le Pradet (83), Saint-Nazaire (44) affichent des messages de sensibilisation pour une utilisation raisonnée des douches de plages, incitent les vacanciers à ne pas utiliser de produits lavants au niveau des douches et communiquent également sur les éco-gestes à avoir pour préserver la ressource en eau à la plage soit directement au niveau des douches, soit à travers leurs guides ou livrets dédiés aux plages et à l'environnement.

Dans le cadre du plan plage territorial, la CARA encourage à ne pas utiliser de produits lavants dans les douches de plage par différents vecteurs.

Pour accompagner les communes volontaires, elle a intégré des recommandations dans le guide pratique des plages, et propose également des étiquettes autocollantes avec différents formats faciles à apposer sur les douches, que les communes peuvent décliner avec leur logo si elles le souhaitent.



Campagne de sensibilisation de la CARA : autocollants à apposer sur les colonnes de douches et les points d'eau à gauche, guide des plages à droite © CARA / Déclinaison dans le guide des plages de la ville de Royan © Ville de Royan

Le Pavillon Bleu met également à disposition des collectivités un visuel pour sensibiliser les usagers à l'interdiction des produits lavants au niveau des douches de plages. Ce visuel peut servir de base pour la création de stickers, panonceaux, ou tout autre support pour la diffusion de ce message.

D'autre part, il est possible d'encourager les usagers des plages à privilégier des crèmes solaires respectueuses de l'environnement, contenant des filtres minéraux, moins volatils que les filtres chimiques. Ces derniers ont en effet de forts impacts sur la flore et les coraux dont ils accélèrent le blanchiment.

Retour d'expérience - Département des Landes (40)

Vecteurs de sensibilisation multiples dans le cadre de l'Opération « J'aime ma plage »

L'opération « J'aime Ma Plage » mise en place en 2013 par le département des Landes comportait plusieurs actions concernant la réduction des déchets sur les plages et la valorisation de l'opération de nettoyage du littoral, telles que la sensibilisation du public sur les plages, la distribution de cendriers de poche, la mise en place d'un jeu de sensibilisation sur internet ou l'organisation de chantiers citoyens (cf. chapitre précédent) avec l'appui des communes littorales.

Pour sa mise en œuvre, le département a recruté 3 ambassadeurs dont la mission était de sensibiliser globalement sur les déchets en interpellant les usagers des plages avec des paniers à chichi, des stands démontables sur les accès aux plages, à proximité des postes de secours (en partenariat avec le SMGBL), sur les marchés estivaux et à l'Office de tourisme quand la météo était mauvaise. Chaque année, environ 10 000 cendriers (en plastique recyclé et recyclable, logoté CD40), 4 000 à 6 000 pochettes cartonnées contenant des sacs à déchets biodégradables et plusieurs milliers de plaquettes éditées en plusieurs langues ont été distribués pour promouvoir l'opération.

Au regard du nombre de cendriers distribués qui tend à diminuer (5 000 en 2019), la poursuite de cette opération interroge le département, même si de nombreuses communes restent demandeuses de cendriers personnalisés avec le logo de leur commune. La réflexion sur la conception de cendriers landais avec une école de design (en utilisant du liège du Marensin et du plastique recyclé) a été abandonnée.

Pour 2021, le Département envisage plutôt l'arrêt de la distribution des cendriers de poche et le développement d'une approche artistique avec des troupes de théâtre effectuant des saynètes sur les plages pour sensibiliser à la réduction des déchets.

Retour d'expérience - Torreilles (Pyrénées Orientales)

Communication dans les médias sur la préservation de la ressource en eau

Dans le cadre de la poursuite de la démarche de préservation de la ressource en eau mise en place depuis plusieurs années (engagement zéro pesticides, création d'espaces verts peu consommateurs d'eau, distribution de mousseurs, travaux sur les réseaux, etc.), la ville de Torreilles a pris la décision de retirer, à compter la saison 2018, les sept douches installées sur les plages de la commune, et de les remplacer par des rince-pieds.

Une mesure destinée à économiser près de 2 millions de litres d'eau potable par saison et à éviter l'utilisation de produits lavants susceptibles de polluer les espaces naturels.

Une communication importante a été déployée à travers plusieurs médias (télévision, radios, journaux locaux, feuille d'information de la commune...) pour sensibiliser à la préservation de la ressource et expliquer le choix de la municipalité.



Extrait de la feuille d'information de la commune concernant la suppression des douches de plage. © Ville de Torreilles

Retour d'expérience - Saint-Palais-Sur-Mer (17)

Animations pédagogiques pour la Fête de l'eau

À Saint-Palais-sur-Mer pendant l'été 2018, le délégataire du service de distribution d'eau potable a organisé une grande opération de sensibilisation à l'environnement sur la plage labellisée du Bureau à travers la Fête de l'eau.

Au programme des animations :

l'atelier du chercheur qui propose de découvrir les différents procédés de filtrage de l'eau,

un jeu de l'oie qui interroge les enfants sur leur connaissance du monde aquatique,

un jeu de palet qui sensibilise à la biodiversité des trois milieux aquatiques (le lac, la rivière et la mer),

un bar à eau.



© SAUR, Source : <https://www.pavillonbleu.org/bonnes-pratiques-plages/exemples-d-actions-d-education-a-l-environnement.html>

Retour d'expérience Le Havre (76)

Animations pédagogiques et sensibilisation sur la plage en été avec l'Eco-cabane

Depuis 2001, la commune du Havre installe sur sa plage pendant l'été l'Eco-cabane, lieu d'animations et d'information sur l'environnement et le développement durable.

Les usagers peuvent, de façon ludique, être sensibilisés sur la durée de biodégradation des déchets ou encore sur les consommations d'énergie. En 2017, les gestes qui sauvent la planète étaient à l'honneur à l'Eco-cabane !

Des éco-conseillers se relaient pour partager avec les usagers leurs connaissances sur l'environnement et leur faire ouvrir les yeux sur la richesse de leur littoral. Ateliers pédagogiques, balades découvertes du littoral, grands nettoyages de plage, quizzs, ... autant d'actions pour apprendre à être un parfait éco-citoyen !



Source : © <https://www.pavillonbleu.org/bonnes-pratiques-plages/exemples-d-actions-d-education-a-l-environnement.html>

Retour d'expérience - Département des Landes (40)

Mise en œuvre d'une exposition itinérante

Dans le cadre du Plan départemental de prévention des déchets, et de son volet Education à l'environnement, le département des Landes a conçu une exposition intitulée « 24 heures chrono : en course contre les déchets » qui met en scène les bons réflexes pour réduire les déchets à la maison, dans les achats, à l'école, au travail ou durant ses loisirs. Répartie sur près de **110 m²**, et articulée autour de **trois espaces** qui amenaient le public à découvrir la problématique des déchets, à agir pour leur réduction et à s'engager dans une démarche de prévention quotidienne, cette exposition a été proposée de manière itinérante sur tout le département entre 2010 et 2016 à un public de scolaire et de particuliers permettant de toucher **plus de 17 000 personnes**.



Exposition « 24h chrono : en course contre les déchets » © Département des Landes

Dans le cadre de la poursuite de la politique publique en matière de prévention des déchets, l'exposition a été segmentée en différents lots pour être mise en partie à disposition des acteurs départementaux (syndicats de collecte et traitement des OM, associations...) impliqués dans la gestion et la prévention des déchets. Une mallette pédagogique, déclinaison mobile de l'exposition est également disponible.

Retour d'expérience – Association Be Green océan

Mise en œuvre d'une exposition sous-marine

Masque et tuba sont de rigueur pour découvrir l'exposition sous-marine proposée par l'association *Be green océan*, qui sensibilise le public aux impacts de la pollution marine et à l'importance de réduire nos déchets.

Les clichés issus du projet #365 Unpacked du photographe lillois Antoine Repessé sont immergées entre 1 m et 1,50 m de profondeur, pour attirer sur la surconsommation des ressources et la production de déchets.



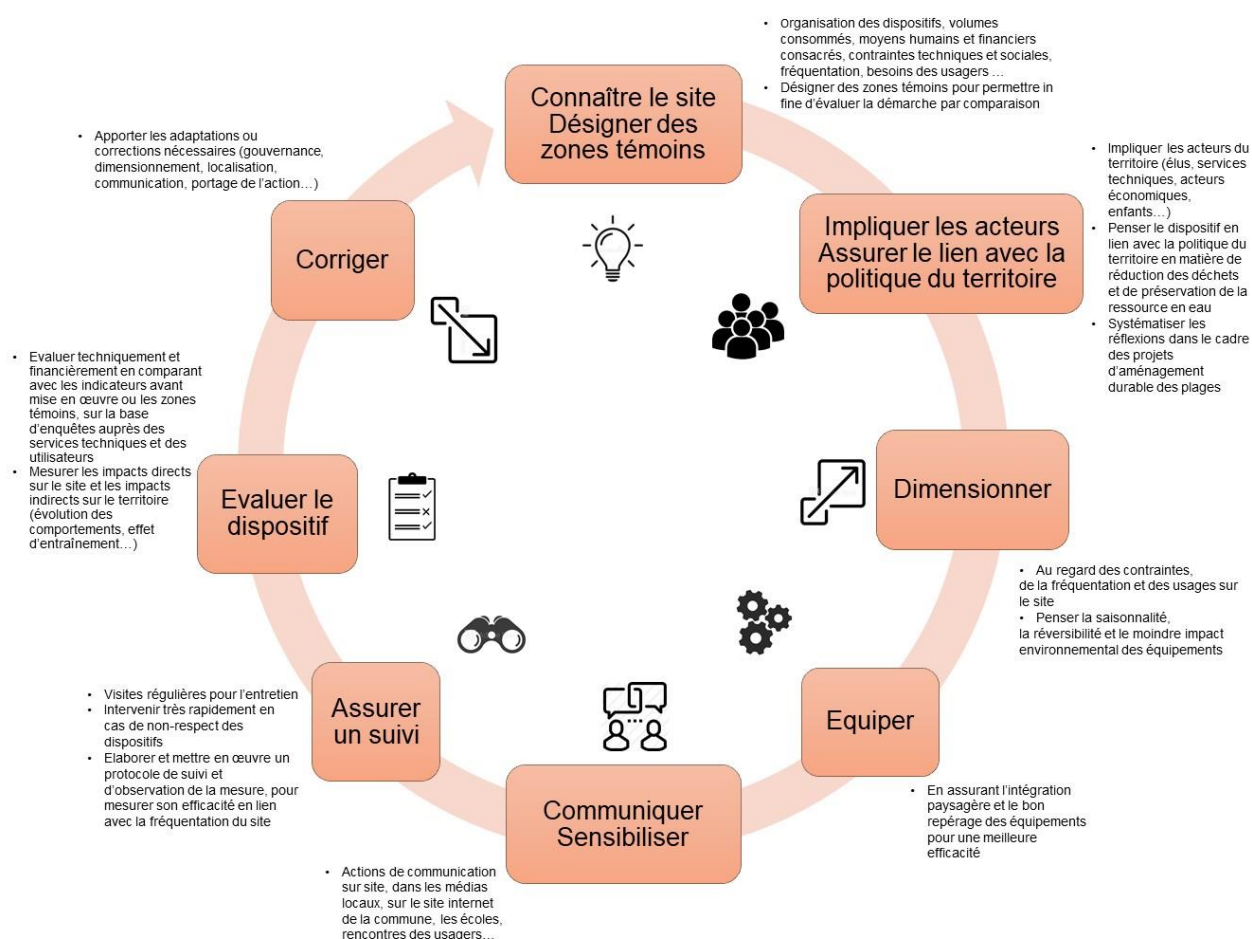
Exposition sous-marine des photographies d'Antoine Repessé proposée par l'association Be Green océan © Louis Lefèvre

Conclusion – Pistes de travail

A travers l'analyse des retours d'expériences et des entretiens menés¹, le présent diagnostic met en avant une multitude d'actions engagées sur la gestion environnementale des plages et de leurs abords. Il vient conforter l'idée que les collectivités et gestionnaires de plage de la région Nouvelle-Aquitaine ont pleinement intégré les enjeux en matière de gestion environnementale sur les plages et qu'ils sont en attente d'outils et d'un accompagnement technique pour structurer, amplifier et valoriser leurs initiatives, en particulier dans le cadre des démarches d'aménagement durable des plages.

1 | Préconisations de mise en œuvre et conditions de réussite des démarches de gestion environnementale

L'analyse des retours d'expériences a permis de dégager des grandes étapes indispensables à la mise en œuvre des démarches de gestion environnementale, synthétisées ci-dessous.



¹ Annexe : liste des entretiens

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE PLAGES SANS POUBELLES



Connaître le site

- Disposer de données sur l'organisation, le temps et le coût consacré à l'entretien, les volumes et le type de déchets ramassés avant d'engager la démarche afin de disposer d'indicateurs de suivi et d'évaluation

Désigner des zones témoins

- Désigner en amont des zones témoins pour permettre la comparaison avec des sites de même nature ne faisant pas l'objet de la mise en œuvre du dispositif ou disposer de données chiffrées avant la mise en œuvre du dispositif pour assurer une comparaison (cf. point 1)



Impliquer

- Engager la mise en œuvre du dispositif en lien avec la politique du territoire en matière de gestion des déchets (mobilisation du Syndicat de gestion des ordures ménagères pour la collecte des containers, contraintes d'accessibilité par les engins pour le retrait des containers notamment pour les sites nature...) et plus largement de gestion environnementale
- Impliquer les acteurs locaux (notamment les enfants de la commune)



Dimensionner

- Tenir compte de la réduction du volume de déchets suite à la mise en œuvre du dispositif pour assurer son bon dimensionnement ou tester dans un premier temps le retrait d'une partie des poubelles et se caler sur les volumes actualisés
- Réfléchir la gestion des déchets sur les plages et la communication en lien avec les sites proches (ex. proximité d'un quartier d'habitation)



Equiper

- Mettre en place le point de collecte central avant de retirer les poubelles sur le site
- Communiquer de manière soutenue dès la mise en œuvre du dispositif et même en amont pour accompagner les changements de comportements
- Assurer des visites régulières pour l'entretien



Communiquer, Sensibiliser

- Sensibiliser et responsabiliser le public par la mise en œuvre d'action de communication sur site, dans les médias locaux, auprès des écoles... (panneaux, expositions, point d'accueil, rencontre des usagers sur les plages...)



Assurer un suivi

- Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi et d'observation en lien avec la fréquentation du site afin de mesurer l'efficacité de la mesure sur la propreté et l'entretien du site (nature et volume des déchets, respect du dispositif, des emplacements, de la signalétique, retour des usagers...)
- Intervenir très rapidement en cas de non respect du dispositif pour éviter les dépôts sauvages



Evaluer le dispositif

- A partir des zones témoins et d'enquête auprès des services techniques, évaluer techniquement et financièrement la mise en œuvre du dispositif sur le site et les impacts indirects sur le territoire (évolution des comportements, effet d'entraînement...)



Corriger

- Apporter les adaptations ou corrections nécessaires au regard de l'évaluation (gouvernance, dimensionnement, localisation, communication, portage de l'action...)

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE BACS A MAREE



Impliquer

- Engager le dispositif de bacs à marée en adéquation avec la gestion des déchets sur le site (exemple : si plage sans poubelle, communiquer et retirer les bacs à marée en période de forte fréquentation...)
- Impliquer les acteurs locaux (notamment les enfants de la commune)



Dimensionner

- Adapter les dimensions, le type (bois, plastique...) et la localisation du bac à marée au regard de l'accessibilité du site pour faciliter son entretien et son retrait en période estivale
- Organiser le mode de gestion du bac à marée en fonction des compétences des acteurs du territoire en matière de déchets : collecte, tri, évacuation (exemple : vidage du bac de manière mécanique pour limiter le temps agent, recours à un prestataire de services), valorisation, lien avec les plateformes de stockage des déchets ou les déchetteries...



Equiper

- Privilégier une installation automnale / hivernale
- Bien identifier les bacs à marée comme tels, pour éviter qu'ils ne soient considérés comme des poubelles de substitution, les déchets collectés n'étant pas de même nature
- Assurer des visites régulières pour l'entretien



Communiquer, Sensibiliser

- Communiquer de manière soutenue sur la nature et le fonctionnement des bacs à marée (type de déchets, consignes de ramassage...) dès la mise en œuvre du dispositif et même en amont pour accompagner les changements de comportements
- Sensibiliser et responsabiliser le public par la mise en œuvre d'action de communication sur site, dans les médias locaux, auprès des écoles... (panneaux, expositions, point d'accueil, rencontre des usagers sur les plages....)
- Porter une communication globale sur la gestion des déchets sur la plage et ses abords (nettoyage raisonné, sites sans poubelle, bacs à marée, réduction des déchets à la source, partenariat avec les commerçants...)



Assurer un suivi

- Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi et d'observation en lien avec la fréquentation du site afin de mesurer l'impact de la mesure sur la propreté et l'entretien du site (nature et volume des déchets, respect du dispositif, des emplacements, de la signalétique, retour des usagers,...)
- Intervenir très rapidement en cas de non respect du dispositif pour éviter les dépôts sauvages



Evaluer le dispositif

- Evaluer techniquement et financièrement la mise en œuvre du dispositif sur le site et les impacts indirects sur le territoire (évolution des comportements, effet d'entraînement...)



Corriger

- Apporter les adaptations ou corrections nécessaires au regard de l'évaluation (gouvernance, dimensionnement, localisation, communication, portage de l'action...)
- Réorganiser si nécessaire les actions de nettoyage menées par la collectivité au regard de l'efficacité des bacs à marée : possibilité de réduire la fréquence des nettoyages de plage et de remplacer le nettoyage mécanique par du nettoyage manuel

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'ECONOMIES D'EAU (TOILETTES, DOUCHES...)



Connaître le site

- Disposer de données sur l'organisation des systèmes de douches et sanitaires, les volumes d'eau consommés, les conditions d'entretien (moyens humains et financiers, volumes de produits...)
- Identifier les contraintes sur le site (réseaux, accessibilité PMR, espaces naturels, vétusté des installations, risque de vandalisme, accessibilité pour entretien, intégration paysagère...), la fréquentation et les besoins des usagers (plage familiale, plage sportive, plage nature...)



Impliquer

- Engager la mise en œuvre du dispositif en lien avec la politique du territoire en matière de préservation de la ressource et d'économie d'eau et plus largement de gestion environnementale
- Aborder l'ensemble des actions de manière coordonnée pour aller vers des comportements plus économes
- Impliquer les acteurs locaux notamment les enfants de la commune et les activités de loisirs (centres nautiques, écoles de surf...) en amont de la mise en œuvre



Dimensionner

- Interroger la pertinence et l'opportunité de l'installation, ne pas surévaluer les besoins en sanitaires sur les plans plages
- Identifier et calibrer les équipements sanitaires au regard de la fréquentation au fil des saisons, des usages, des contraintes et des possibilités d'entretien sur le site,
- Penser la saisonnalité et la réversibilité des équipements (dispositifs sans eau ni réseau, installations périodiques avec recours à la location pendant le pic de fréquentation, mix entre systèmes saisonniers et permanents, arrêt du dispositif hors saison...)



Equiper

- Assurer l'intégration paysagère du dispositif, tout en facilitant son accessibilité
- Positionner les dispositifs de manière à en limiter l'usage abusif (jeu des enfants, confort...)
- Assurer des visites régulières pour l'entretien



Communiquer, Sensibiliser

- Communiquer sur l'approche globale de la gestion environnementale de la plage et de ses abords
- Sensibiliser et responsabiliser le public par la mise en œuvre d'actions de communication sur site, dans les médias locaux, sur le site internet de la commune, les écoles, rencontres des usagers sur les plages...
- Intervenir très rapidement en cas de non-respect des dispositifs pour éviter les perceptions négatives et les pratiques sauvages)



Assurer un suivi

- Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi et d'observation de la mesure en lien avec la fréquentation du site, pour mesurer son efficacité sur la ressource en eau (volumes consommés, pollution générée...) et sur le fonctionnement du dispositif (fréquence et durée de l'entretien régulier, des visites de contrôle, de la maintenance éventuelle, respect du dispositif, de la signalétique, retour des usagers...)
- Intervenir très rapidement en cas de non-respect des dispositifs pour éviter les perceptions négatives et les pratiques sauvages)



Evaluer le dispositif

- En comparant les données avant et après mise en œuvre, et sur la base d'enquêtes auprès des services techniques et des utilisateurs, évaluer techniquement et financièrement la mise en œuvre du dispositif sur le site et les impacts indirects sur le territoire (évolution des comportements, effet d'entraînement...)



Corriger

- Apporter les adaptations ou corrections nécessaires au regard de l'évaluation (gouvernance, dimensionnement, localisation, communication, portage de l'action...)

2 | Chartes, labels : au-delà de la promotion, des cadres utiles pour structurer les démarches ou guider les actions à entreprendre

De nombreux outils (label ou charte notamment) existent au niveau national ou même international pour promouvoir des démarches environnementales.

C'est le cas par exemple du label « Pavillon bleu » (label mondial qui valorise les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable) ou de la charte nationale « Une plage sans déchet plastique pour des communes littorales éco-exemplaires » portée par l'Etat avec l'appui de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), l'Ademe, du Conservatoire du littoral et de la Surfrider Foundation.

En Nouvelle-Aquitaine, peu de communes sont engagées dans de telles démarches pour des raisons variées. La Région encourage plutôt la politique volontariste des communes et de l'ONF en termes d'entretien des plages, de leurs accès, de protection du cordon dunaire et des milieux naturels, de qualité des eaux de baignade, et l'approche coordonnée de ces questions à travers les démarches d'aménagement durable des plages accompagnées par le GIP Littoral.

Les critères ou indicateurs mis en avant par les chartes et labels peuvent cependant constituer un appui pour toute collectivité qui souhaite mieux structurer ses démarches de gestion environnementale, voire guider l'élaboration d'une feuille de route incitative pour s'engager dans une gestion plus vertueuse.

Nombre d'entre eux sont repris dans le présent document, pour ce qui concerne notamment la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la sensibilisation du public et l'éducation à l'environnement ou la prévention et la formation des équipes techniques.

Indépendamment du processus de labellisation ou de charte, la mise en place et le suivi d'indicateurs en lien avec la gestion environnementale permettent de fixer des objectifs et d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre.

3 | Pistes de travail

Ces dernières années, ce sont plus particulièrement les initiatives autour de la gestion des déchets qui se sont multipliées, mais les attentes et les besoins sont forts également sur une gestion plus économe de l'eau.

Les conclusions tirées de chaque partie de ce diagnostic mettent ainsi en avant la nécessité de porter une approche globale de la gestion environnementale et de relier ces questions pour une meilleure efficacité et une plus grande cohérence des dispositifs engagés.

Pour une meilleure efficacité, il est en effet nécessaire que les initiatives autour de la gestion des déchets et de l'eau sur les plages s'intègrent dans le cadre plus global d'une politique de la collectivité en matière de prévention des impacts environnementaux (réduction des déchets à la source, préservation de la ressource en eau, valorisation des écogestes, démarche d'aménagement durable des plages, Agenda 21...), avec un accompagnement vers des démarches plus respectueuses de l'environnement, de la part des particuliers mais également de la collectivité.

Les échanges montrent aussi une réelle volonté de travailler ensemble, d'échanger sur les retours d'expériences, mais également d'être accompagnés notamment pour établir une feuille de route et articuler les différentes initiatives.

Plusieurs points d'attention ont été identifiés et pourraient constituer les contours d'un accompagnement technique du GIP Littoral sur ce sujet :

- La nécessité de [clarifier les compétences et d'organiser une gouvernance sur une échelle pertinente](#) pour déployer une politique ambitieuse de gestion environnementale sur les plages et leurs abords
 - Disposer d'un interlocuteur « unique » en capacité d'assurer la cohérence des actions entreprises
 - Des actions à mener à un échelon intercommunal à minima pour assurer une cohérence par rapport aux pratiques des populations et visiteurs des plages
 - Une gouvernance à constituer selon les territoires au regard des compétences entre les communes, les intercommunalités, les syndicats de déchets, l'ONF, les départements...
 - Un lien fort à rechercher avec les démarches d'aménagement durable des plages.
- La nécessité d'[avoir une approche globale et cohérente](#) pour les actions qui peuvent être menées en matière de gestion environnementale (exemple : une ambition forte sur les déchets, mais très faible sur d'autres sujets, des modes de gestion différents sur des plages très proches géographiquement susceptibles de perturber les visiteurs quant aux comportements attendus, des bacs à marée qui restent implantés pendant l'été alors que les poubelles sont absentes...) et [de s'inscrire dans une démarche complète](#) sur les questions environnementales et les modifications de comportements (notamment réduction des déchets à la source, préservation de la ressource en eau, écogestes...)
- La nécessité de [coordonner les actions de communication et actions opérationnelles](#) : le lien avec les offices de tourisme est ici particulièrement ciblé, en identifiant avec eux la manière dont ces actions de gestion environnementale peuvent constituer un pilier important de la communication réalisée sur les plages
- La nécessité de [poursuivre et de renforcer les temps d'échanges](#) sur les retours d'expériences à travers les groupes techniques Plages
- La nécessité de [définir et mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation](#) des actions entreprises pour disposer d'une part de données permettant d'apprécier les évolutions en matière d'impact environnemental mais aussi d'évolution des comportements des usagers sur les plages
- Directement en lien avec le point précédent, la nécessité de [disposer d'indicateurs avant la mise en œuvre de l'action](#), pour pouvoir apprécier de manière pertinente son efficacité

A la lumière de ces points l'attention, l'accompagnement technique du GIP Littoral pourrait être proposé de la manière suivante :

- **Systématisation des échanges dans le cadre des études d'aménagements durables de plans plages** pour identifier l'opportunité d'un accompagnement plus précis et permettre les réflexions à un échelon intercommunal
- **Identification des territoires volontaires** pour aller plus loin dans la réflexion et la mise en place d'actions coordonnées de gestion environnementale, en lien avec l'aménagement ou le réaménagement des plans-plages
- Mise en place d'une **instance de suivi** à l'échelle du territoire regroupant les communes, intercommunalités et partenaires à associer
- **Accompagnement technique du GIP :**
 - identification des actions déjà réalisées
 - *Exemples : plages sans poubelles, plages équipées de bacs à marée, articulation/adéquation avec la politique territoriale de gestion des déchets, actions de sensibilisation...*
 - appui à la construction d'un plan d'action global / feuille de route phasée dans le temps à l'échelle du territoire identifiant les actions à mener (avec porteurs, calendrier et budgets alloués)
 - *Exemples : commandes groupées de bacs à marée, de collecteurs mégots, de toilettes sèches, suppression des poubelles de plages, formation des agents, recrutement « d'ambassadeurs »*
 - identification et calibration des indicateurs d'évaluation et suivi
 - *Exemples : quantité de déchets récoltés par typologie de déchets, proportion triée/retraitée, organisation de la collecte et tri, nombre de points d'eau, volumes d'eau consommés / traités, organisation de la récupération des déchets des toilettes...*
 - soutien à l'élaboration d'un plan de communication global
 - *Exemples : éléments de langage communs, élaboration d'une signalétique collective, manifestation/événements, rencontres avec associations-citoyens sur le sujet, élaboration de communiqués de presse...*

- [Valorisation](#) des actions et [partage](#) en groupe technique.

L'accompagnement systématisé dans le cadre du suivi des projets d'aménagement ou de réaménagements des plans plages permettra d'identifier les retours d'expériences locaux et de mettre en place des expérimentations individuelles ou collectives, à l'image de l'accompagnement technique qui vient d'être lancé auprès de la Communauté de communes Côte Landes Nature dans le cadre de l'étude préalable des plans plages de la façade océanique sur Vielle Saint Giron.

Un lien avec les démarches territoriales de type Agenda 21 serait également à rechercher.

Le coût global de ce type d'action sera en grande partie supporté par du temps agent dans les collectivités et au sein du GIP Littoral (animation de réunions, rédaction de contenus, de lettres de commande...).

Annexe : Liste des entretiens réalisés

Ines ALMANDOZ, Communauté de communes du Pays Basque (64)
Peggy BERGERON, Commune de Biarritz (64)
Claire BETBEDER, Communauté de communes des Grands Lacs (40)
Marie BOUET, Commune de Royan (17)
Valentin DESIRE, Commune de Le Porge (33)
Fabrice FAURRE, Société TEO (17)
Sébastien FILATREAU, Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)
Mathieu FOSSE, Société Eco-Mégot (33)
Lionel FOURNIER, Conseil Départemental des Landes, Géolandes (40)
Eléonore GENEAU, Commune de Lacanau (33)
Marianne GIRARD, Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)
Damien NOUGUES, Commune de Royan (17)
Edith PAVAN, Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)
Gaël PERROCHON, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (17)
Michel PELLEGRINO, Commune de Messanges (40)
Marine SKOPAL-PAPIN, Commune de Capbreton (40)



MEMBRES DU GIP

Services de l'Etat en région, conseil régional Nouvelle-Aquitaine, conseil départemental de la Charente-Maritime, conseil départemental de la Gironde, conseil départemental des Landes, conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, communauté d'agglomération de La Rochelle, communauté d'agglomération Rochefort Océan, communauté d'agglomération Royan Atlantique, communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud, communauté d'agglomération Pays Basque, communauté de communes de l'île de Ré, communauté de communes de l'île d'Oléron, communauté de communes Bassin de Marennes, communauté de communes Médoc Atlantique, communauté de communes de la Médullienne, communauté de communes des Grands Lacs, communauté de communes de Mimizan, communauté de communes Côte Landes Nature, communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, communauté de communes du Seignanx

GIP LITTORAL

11, avenue Pierre Mendès-France 33700 MÉRIGNAC

T. + 33 (0)5 56 13 26 28

contact@giplittoral.fr

www.giplittoral.fr

